

RAPPORT D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

5	CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
7	CHIFFRES CLES
8	NOTRE VISION
9	RESUME EXECUTIF
11	CHAPITRE I : ACTIVITES DE DEFINITION DES POLITIQUES, STRATEGIES DE FORMATION ET DE CONCEPTION DE DISPOSITIF D'ÉCHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES PERTINENTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE (OBJECTIF STRATEGIQUE 1)
12	ACTIVITES PROGRAMMEES
12	Au titre des activités de définition des politiques
14	Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs
15	ACTIVITES REALISEES
15	Au titre des activités de définition des politiques
16	Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs
21	ETAT D'EXECUTION DU CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021
24	CHAPITRE II : MISE EN ŒUVRE DES MOYENS PREVENTIFS PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE (OBJECTIF STRATEGIQUE 2)
25	ACTIVITES PROGRAMMEES
26	ACTIVITES REALISEES
26	Au titre des recours et demandes d'arbitrage devant la Cellule Recours et Sanctions (CRS)
27	Au titre des recours devant le Comité de Règlement Administratif (CRA)
27	Au titre des activités de sensibilisation
28	ETAT D'EXECUTION DU CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021
29	CHAPITRE III : REALISATION DES AUDITS INDEPENDANTS DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE (OBJECTIF STRATEGIQUE 3)
30	ACTIVITES PROGRAMMEES
30	ACTIVITES REALISEES
30	Au titre des audits des marchés publics
31	Au titre des études
32	ETAT D'EXECUTION DU CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

33 CHAPITRE IV : GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'ORGANE DE REGULATION (OBJECTIF STRATEGIQUE 4)

34 AU TITRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA COOPERATION

34 Missions de la Division de la Communication et de la Coopération (DCC)

34 Activités programmées

34 Activités réalisées

37 Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

37 AU TITRE DES ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES

37 Missions de la Division des Acquisitions (DA)

37 Activités programmées

38 Activités réalisées

39 Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

40 AU TITRE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

40 Missions de la Division des Ressources Humaines (DRH)

40 Activités programmées

40 Activités réalisées

42 Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

42 AU TITRE DU MANAGEMENT DE LA QUALITE, DES RISQUES ET DES PERFORMANCES

42 Missions de la Division Déontologie, Qualité et Contrôle Interne (DDQCI)

43 Activités programmées

43 Activités réalisées

45 Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

45 AU TITRE DE LA GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

45 Missions de la Division des Systèmes d'Information (DSI)

46 Activités programmées

46 Activités réalisées

47 Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

48 AU TITRE DE LA GESTION DU BUDGET ET DU PATRIMOINE

48 Missions de la Division des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP)

48 Activités programmées

49 Activités réalisées

51 Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

52 ANNEXES

53 Annexe 1 : Etat de la mise en œuvre du Plan de Définition des Politiques

64 Annexe 2 : Etat de la mise en œuvre du Plan de Renforcement des Capacités

70 Annexe 3 : Matrice des décisions rendues par l'ANRMP

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En dépit du contexte socio-économique généralement marqué par l'impact de la pandémie à Coronavirus, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a enregistré au terme de l'année 2021, des résultats satisfaisants dans la réalisation de son plan d'actions, comme en témoigne l'économie de la gestion 2021 consignée dans le présent rapport.

L'écosystème de la gouvernance en Côte d'Ivoire a été marqué en 2021 par la volonté affichée du Gouvernement d'inscrire la promotion de la bonne gouvernance au cœur de son programme avec la création d'un ministère dédié à la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics en tant que régulateur des marchés publics en Côte d'Ivoire se devait donc d'occuper toute sa place, aux côtés du Gouvernement afin d'apporter sa contribution à la réalisation de cette volonté politique à travers les actions de renforcement de la redevabilité des acteurs dans la gestion des finances publiques.

C'est ainsi qu'au titre des actions préventives, l'ANRMP, outre la préparation des décrets portant application du nouveau Code des marchés publics, a tout au long de l'année écoulée, poursuivi son programme de renforcement des capacités des acteurs des marchés publics issus de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. Ainsi, après plus d'une dizaine d'années

d'existence de l'ANRMP, ce sont cumulativement neuf mille six cent dix-neuf personnes (9 619) formées dont six-cent-quarante-quatre (644) en 2021. De plus, l'ANRMP a assuré l'accréditation d'une cinquantaine d'acteurs des marchés publics à travers la certification de leur connaissance sur la matière des marchés publics, afin de constituer ainsi un vivier d'experts crédibles.

Dans le cadre de sa mission de gestion du contentieux, l'ANRMP a rendu des décisions pour rétablir les soumissionnaires injustement lésés dans leur droit et sanctionner les acteurs s'étant rendus coupables de violations de la réglementation des marchés publics.

En 2021, cent-quatre-vingt-une (181) décisions ont été rendues et vingt-huit (28) entreprises ont été exclues de toute participation aux marchés publics pour une période de deux (2) années pour violations de la réglementation. Cela porte le nombre de décisions rendues à six-cent-vingt-neuf (629) depuis l'année 2012.

En ce qui concerne les activités de suivi de l'application du Code des marchés publics et des textes subséquents auprès des autorités contractantes, ce sont cinq-mille-quatre-cent quatre-vingt-huit (5488) marchés dont aussi bien le processus de passation que l'exécution qui ont été évalués dans le cadre d'audits. En 2021, deux-cent-douze (212) recommandations ont été formulées dont cent-cinquante-et-une (151) mises en œuvre, soit un taux de réalisation de 71%.

Pour l'ANRMP, l'année 2022 s'inscrit dans des perspectives marquant une nouvelle mandature de trois ans qui couvre la période 2022-2024. Ainsi, tout en préservant les acquis, la nouvelle équipe compte mobiliser toutes les énergies pour permettre à l'ANRMP de réaliser avec succès les missions qui lui sont confiées. Déjà, avec les efforts accomplis jusqu'ici, l'ANRMP se verra être la première autorité de régulation des marchés publics d'Afrique de l'Ouest à recevoir la certification ISO 9001 version 2015. Cela représente tant pour notre structure que pour l'ensemble du personnel, une source de fierté et une exhortation à persévérer dans l'amélioration continue de nos prestations.

En 2022, il s'agira prioritairement pour l'ANRMP de se doter d'un nouveau plan stratégique 2022-2024. Le plan qui accorde une place de choix à la consolidation des acquis, traduira les nouvelles orientations du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Ce document de stratégie triennale qui portera la vision du Conseil que je dirige, contiendra les différents axes d'intervention avec pour ligne de mire la mise en œuvre efficace de nos missions pour faire de l'ANRMP, un partenaire de référence aux côtés des acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile, afin que nous portions ensemble notre slogan **« Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans les marchés publics »**.

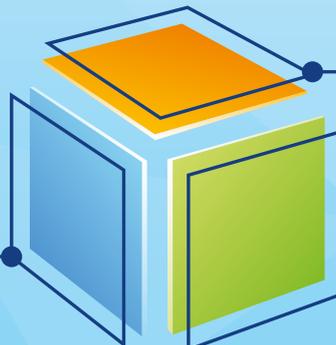
Nos chiffres-clés



9619
PERSONNES
FORMÉES DONT
644 EN 2021



629
DÉCISIONS
RENDUES
DONT 181
EN 2021



5488
MARCHÉS AUDITÉS



Statistiques au 31 décembre 2021

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT **800 00 100**



Notre Vision

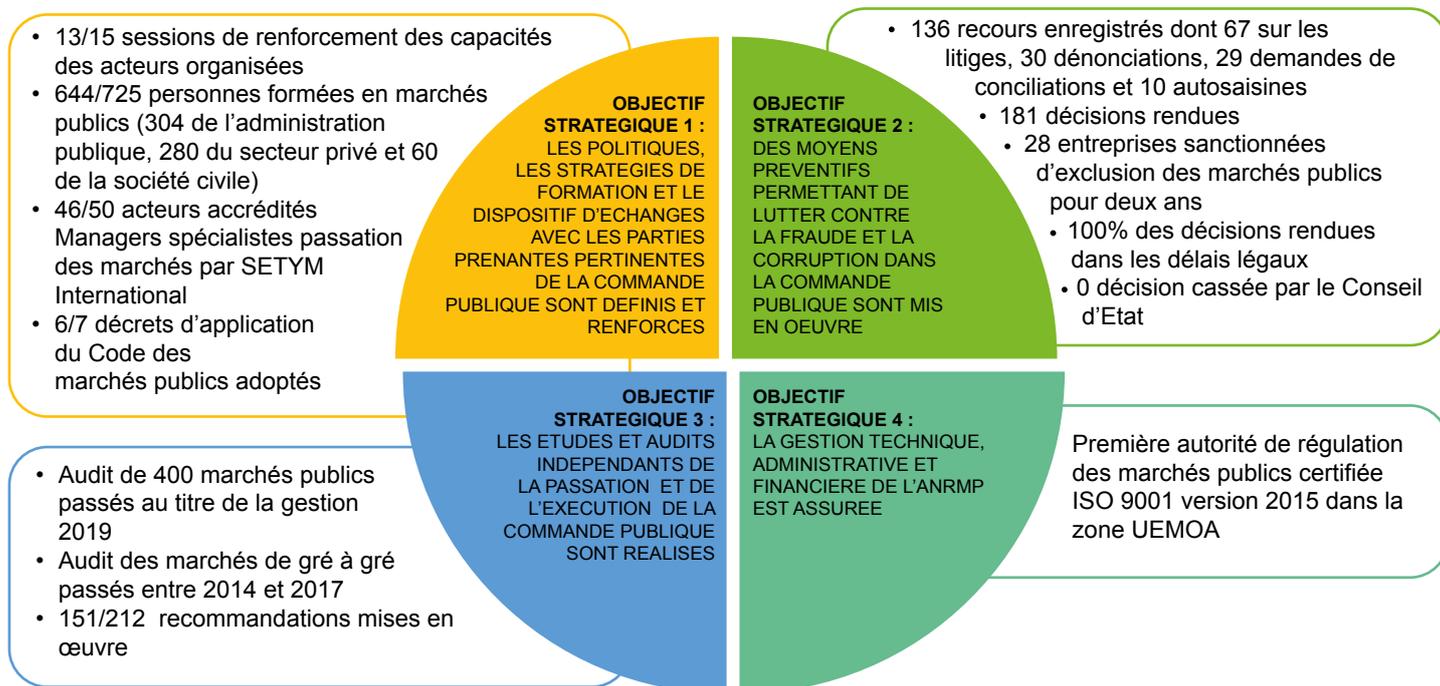
ŒUVRER À L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES GLOBALES DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN CÔTE D'IVOIRE, AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES.

www.anrmp.ci

NUMÉRO VERT 800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Rivière 3
25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci - Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44

RÉSUMÉ EXÉCUTIF DES PERFORMANCES DE L'ANNÉE 2021

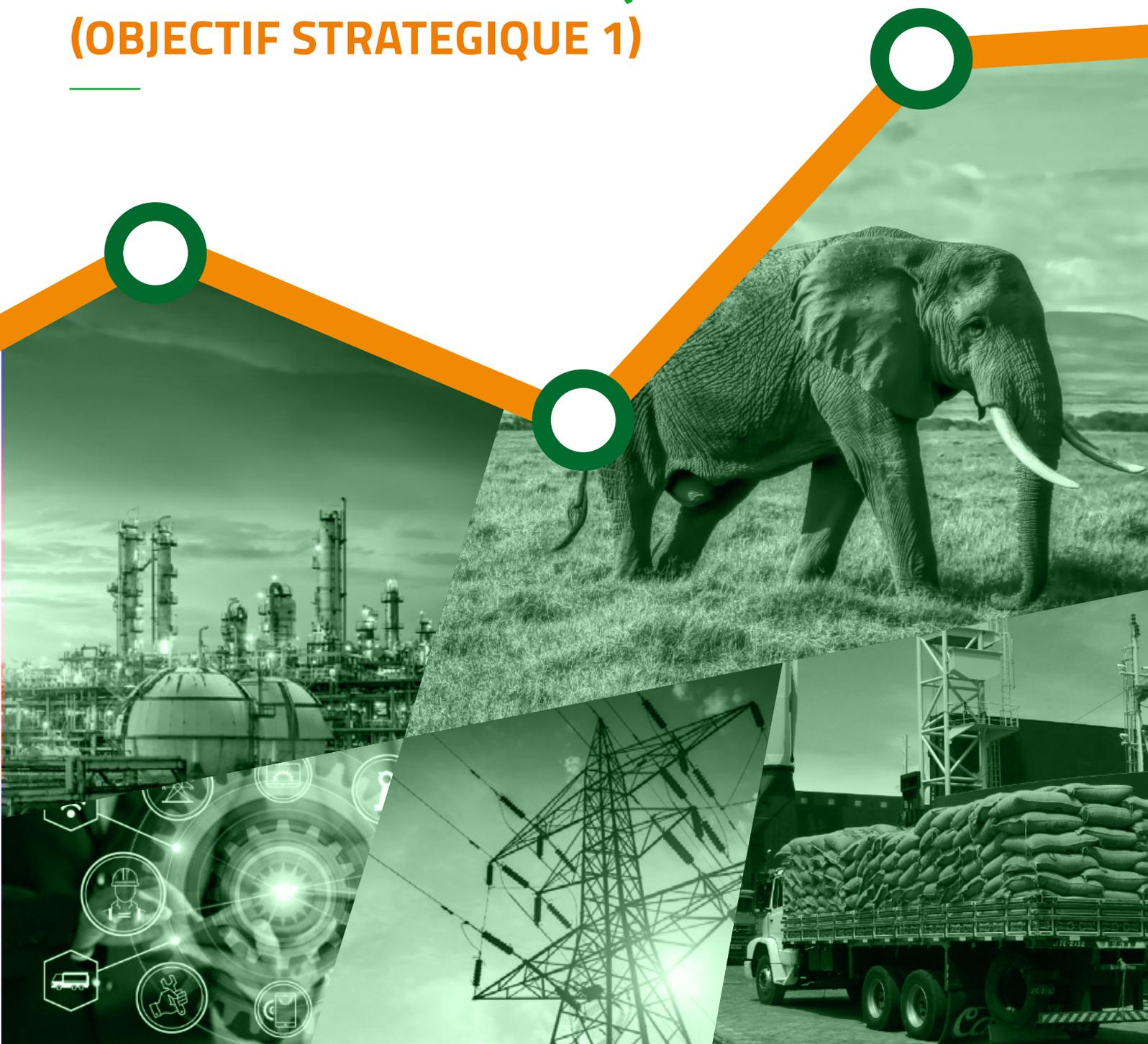


Objectifs opérationnels	Indicateurs de mesure	Cible 2021 [A]	Résultat 2021 [B]	Ecart [C=B-A]	Commentaires
Objectif stratégique 1 : Les politiques, les stratégies de formation et le dispositif d'échanges avec les parties prenantes pertinentes de la commande publique sont définis et renforcés					
Réaliser les actions de définition des politiques	Taux de réalisation du Plan de Définition des Politiques (PDP)	90%	100%	10%	Ecart favorable
Réaliser les actions de renforcement des capacités	Taux de réalisation du Plan de Renforcement des Capacités (PRC)	80%	86%	6%	Ecart favorable
	Taux d'atteinte de la cible	80%	91%	11%	Ecart favorable
Objectif stratégique 2 : Des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique sont mis en œuvre					
Veiller à l'exécution des décisions d'annulation	Taux d'exécution des décisions d'annulation	90%	100%	10%	Ecart favorable
Réduire la vulnérabilité des décisions rendues par l'ANRMP	Taux de décisions remises en cause par le Conseil d'Etat	<5%	0%	-5%	Ecart favorable
Respecter les délais en vigueur	Taux de respect du délai de la décision de recevabilité	100%	99,90%	0,10%	Ecart défavorable dû à une décision rendue hors délai pour besoin de vérification complémentaire dans le cadre de l'instruction
	Taux de respect du délai de la décision sur le fond	100%	100%	0%	Ecart favorable
Objectif stratégique 3 : Les audits indépendants de la passation et de l'exécution de la commande publique sont réalisés					
Réaliser les audits indépendants de la passation, de l'exécution et du contrôle de la commande publique	Taux de réalisation du programme d'audits	100%	0%	-100%	Ecart défavorable dû au retard accusé dans la procédure de sélection des cabinets d'audit.
	Taux de respect de l'échantillon des audits de gestion de N-1	7%	7,95%	0,95%	Ecart favorable
	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits	80%	61%	-19%	Ecart défavorable dû à la lenteur dans la collecte des matrices renseignées et des preuves de réalisation
Réaliser les études planifiées sur la commande publique	Taux de réalisation du programme d'études	100%	50%	-50%	Ecart défavorable dû à la difficulté de collecte des données du secteur privé pour la réalisation de l'étude de l'incidence des marchés publics sur l'économie nationale

Objectifs opérationnels	Indicateurs de mesure	Cible 2021 [A]	Résultat 2021 [B]	Ecart [C=B-A]	Commentaires
Objectif stratégique 4 : La gestion technique, administrative et financière de l'ANRMP est assurée					
Réaliser le plan de communication de l'ANRMP	Taux de réalisation du plan de communication	80%	88%	8%	Ecart favorable
Réaliser le plan de coopération de l'ANRMP	Taux de mise en œuvre du plan de coopération	80%	61%	-19%	Ecart défavorable dû à la non réalisation de 5 activités dont 2 ont été annulées, 1 reportée par les initiateurs et 2 restant à confirmer par les initiateurs
Exécuter le Plan de Passation des Marchés	Taux de respect des délais d'acquisition conformément aux procédures	100%	78%	-22%	Ecart défavorable dû à la mise à disposition tardive des spécifications techniques, des termes de références ou descriptifs et aux dysfonctionnements liés au SIGOMAP en juin 2021
	Taux d'exécution du PPM au 31 décembre de l'année N	100%	93%	-7%	
	Taux d'exécution des marchés	100%	94%	-6%	
Assurer une gestion optimale des RH	Taux de réalisation de la visite médicale annuelle	100%	100%	0%	Ecart favorable
	Taux d'exécution du plan de formation	100%	74%	-26%	Ecart défavorable dû à la notification tardive et non formelle de l'indisponibilité des bénéficiaires à participer à la formation
	Taux d'évaluation de l'efficacité des formations	100%	100%	0%	Ecart favorable
	Taux d'évaluation du personnel	100%	100%	0%	Ecart favorable
	Taux de disponibilité des contrats d'objectifs	100%	100%	0%	Ecart favorable
S'assurer de l'efficacité du SMQ	Taux d'efficacité globale du SMQ	80%	92%	12%	Ecart favorable
	Taux d'efficacité des recommandations issues des missions d'audit	85%	92%	7%	Ecart favorable
Assurer la sécurité et la disponibilité des installations, logiciels et des données informatiques	Taux d'équipements déployés disposant d'antivirus mis à jour	100%	100%	0%	Ecart favorable
	Temps de disponibilité du site internet	24h/24	23h28	-32 minutes	Ecart défavorable dû à l'indisponibilité du site pendant 48H du fait d'un dysfonctionnement lors d'une routine de maintenance du système réseau par l'hébergeur
	Taux de sauvegarde des données numériques	100%	99%	-1%	Ecart défavorable dû à une indisponibilité technique du serveur du SYGERR pendant 3 jours
Assurer la gestion budgétaire et comptable	Délai de mise à disposition du budget dès réception de la notification du budget	10 jours après la date de notification du budget	4 jours après la date de notification du budget	-6 jours après la date de notification de budget	Ecart favorable
	Taux de différé du CB et de l'AC	<10%	1%	9%	Ecart favorable
	Taux de rejet du CB et de l'AC	<10%	1%	9%	Ecart favorable
	Taux de respect du délai des traitements des demandes de quitus	100%	100%	0%	Ecart favorable
Gérer le patrimoine	Taux de mise en œuvre du planning de maintenance préventive des véhicules, des bâtiments et des équipements	100%	75%	-15%	Ecart défavorable dû au non-respect scrupuleux des plannings de maintenance préventive
	Taux de réalisation des inventaires des fournitures de bureau et du mobilier	100%	100%	0%	Ecart favorable

CHAPITRE I :

**ACTIVITES DE DEFINITION DES
POLITIQUES, STRATEGIES DE
FORMATION ET DE CONCEPTION DE
DISPOSITIF D'ECHANGES AVEC LES
PARTIES PRENANTES PERTINENTES
DE LA COMMANDE PUBLIQUE
(OBJECTIF STRATEGIQUE 1)**



Les activités de définition des politiques et de formation sont réalisées par la Cellule Définition des Politiques et Formation (CDPF). Le Secrétaire Général Adjoint chargé de la Définition des Politiques et Formation assure le secrétariat de cette Cellule.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANRMP, la Cellule Définition des Politiques et Formation est chargée notamment :

- de formuler des avis et recommandations au Conseil et, le cas échéant, au Ministre chargé des marchés publics pour la définition et l'amélioration des politiques en matière de commande publique et de mettre en place un cadre adéquat de suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces politiques ;
- d'initier la rédaction et de valider en collaboration avec la structure administrative chargée des marchés publics, l'unité chargée des contrats de Partenariats Public-Privé et les ministères techniques compétents, les textes d'application relatifs à la réglementation de la commande publique, notamment les documents types et les manuels de procédures ;
- de définir les politiques en matière de commande publique ;
- de définir les stratégies de formation en matière de commande publique ;
- de conduire les réformes et la modernisation des procédures et des outils de passation de la commande publique ;
- de s'assurer du respect, par l'ensemble des acteurs du système, des dispositifs d'éthique et d'intégrité visant à proscrire la corruption et la fraude, et de promouvoir la bonne gouvernance ;
- de produire et de diffuser les documents standards de gestion des procédures de la commande publique ;
- de contribuer à la promotion d'un environnement transparent favorable au jeu de la concurrence et au développement des entreprises et des compétences nationales stables et performantes en matière de commande publique ;
- d'établir et d'assurer le suivi de la coopération avec les organismes internationaux agissant dans le domaine de la commande publique ;
- de collecter toute documentation relative aux procédures de passation, d'exécution ou de contrôle des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé. A cet effet, l'Autorité de régulation reçoit des autorités contractantes copies des avis, autorisations, procès-verbaux, rapports d'évaluation, marchés, contrats et tout rapport d'activités ;
- de proposer des programmes d'information et de sensibilisation des acteurs économiques sur la réglementation de la commande publique, en vue d'accroître leurs capacités ;
- d'informer le public des activités de l'Autorité de régulation et d'assurer la promotion de la transparence du système de la commande publique à travers l'édition et la publication d'une revue périodique ainsi que l'animation d'un site internet dédié à la commande publique.

La Cellule Définition des Politiques et Formation est composée de trois membres du Conseil de Régulation que sont les représentants de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Président de la Cellule et Vice-Président du Conseil de Régulation, le représentant du Premier Ministre et le représentant de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI).

1.1. ACTIVITÉS PROGRAMMÉES

Les activités ont été programmées à travers le Plan de Travail Annuel de l'ANRMP, le Plan d'activités de Définition des Politiques (PDP) et le Plan de Renforcement des Capacités (PRC).

1.1.1. Au titre des activités de définition des politiques

Au titre de la définition des politiques, dix-sept (17) activités ont été programmées en 2021 dans le Plan de Définition des Politiques de la période 2020-2021-2022 (PDP 2020-2021-2022).

Suivi de la validation des projets de textes d'application du Code des marchés publics

Au cours de la gestion 2020, des projets de décret d'application de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ont été rédigés et validés par le Comité de pilotage. Il s'agit des projets de décret relatifs :

- aux seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des marchés publics en application de l'article 5 du Code des marchés publics ;
- aux modalités d'exécution des crédits budgétaires au regard du Code des marchés publics et aux procédures concurrentielles simplifiées en application aux articles 6 et 7 du Code des marchés publics ;
- aux conditions et modalités de résiliation des marchés publics en application de l'article 127 du Code des marchés publics ;
- aux modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics en application de l'article 156.3 du Code des marchés publics ;
- aux modes et conditions de constitution et de restitution des garanties dans les marchés publics en application des articles 95.3, 97.1 et 98 du Code des marchés publics ;
- au régime des conventions entre personnes morales assujetties au Code des marchés publics en application de l'article 2.3 du Code des marchés publics ;
- à la composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics en application de l'article 13 du Code des marchés publics.

Il s'agit, au cours de la gestion 2021, d'assurer le suivi de leur adoption par le Gouvernement.

Adoption de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des acteurs des marchés publics

La Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des acteurs des marchés publics (SNRC) s'inscrit dans le cadre de l'application au niveau national, du Document de Stratégie Communautaire de Renforcement des Capacités dans le domaine des marchés publics (DSCRC) adopté en 2012 par la Commission de l'UEMOA. Le rapport de la stratégie a été validé par les acteurs de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers, au cours d'un séminaire national qui s'est tenu les 4 et 5 décembre 2019 à Yamoussoukro. En vue de son adoption par le Gouvernement, une Communication en Conseil des Ministres a été rédigée en 2020.

Au cours de l'année 2021, il est prévu de faire le suivi de l'adoption de la Communication en Conseil des Ministres relative à la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des acteurs des marchés publics (SNRC).

Pré-validation des dossiers types d'appel d'offres (DTAO) de travaux, de fournitures et services connexes

En application de l'article 25 de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics, l'organe de régulation a entrepris la révision des dossiers types d'appels d'offres de travaux, fournitures et services connexes, de services courants et de prestations intellectuelles institués par les décrets n°2013-404, 2013-405 et 2013-406 du 6 juin 2013. Aussi, le Consultant recruté a-t-il procédé à la révision desdits dossiers types d'appel d'offres.

Ainsi, dans le but de disposer d'un document consensuel, il est prévu de soumettre à l'examen des structures spécialisées, au cours d'un atelier, les dossiers types d'appel d'offres (DTAO) de travaux, fournitures et services connexes.

Evaluation du système des marchés publics selon MAPS II

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante relative à l'appui, à l'efficacité et à la transparence des dépenses publiques de l'appui budgétaire programmatique 2019-2021 de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Gouvernement ivoirien s'est engagé à procéder à l'évaluation du système national de passation des marchés publics sur la base de la Méthodologie

d'évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). La méthodologie MAPS II sera appliquée pour évaluer la qualité et la performance du système des marchés publics.

Evaluation de la prise en compte du genre dans les marchés publics

Cette activité fait suite au forum organisé par la Banque Africaine de Développement (BAD), du 28 au 29 mars 2019, à Johannesburg (Afrique du Sud), sur le thème : « *Intégration du genre dans les achats publics en Afrique : la voie à suivre* », auquel l'ANRMP a participé. Lors dudit forum, il a été demandé à chaque pays de faire un état des lieux sur la prise en compte du genre dans les marchés publics. La mise en œuvre de cette activité contribuera à l'implémentation du principe du Code des marchés publics relatif au respect de la réglementation en matière de genre.

1.1.2. Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs

Au titre du renforcement des capacités des acteurs, les activités de formation des acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile ont été programmées.

Renforcement des capacités du personnel de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en passation, contrôle et régulation des marchés publics

Cette formation fait suite à la requête en date du 16 novembre 2020 de l'Inspection Générale des Finances (IGF), par laquelle celle-ci sollicitait une session de formation des Inspecteurs et Auditeurs en matière d'audits des marchés publics.

Formation des membres du Conseil de Régulation et du Secrétariat Général de l'ANRMP

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Renforcement des Capacités (PRC) 2021, il est prévu le renforcement des capacités des membres du Conseil de Régulation de l'ANRMP, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics, et des contrats de partenariats public-privé, en vue de faciliter l'exercice de leur mission.

Formation des acteurs des services techniques des Sociétés d'Etat (SODE) et des Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire (SPFPM)

Après l'adoption du Code des marchés publics de 2019, le renforcement des capacités des acteurs chargés de la commande au sein des Sociétés d'Etat (SODE) et des Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire (SPFPM) et assimilées s'avère nécessaire pour faciliter l'exécution des crédits budgétaires au regard des dispositions dudit Code.

Formation des Ordonnateurs des établissements publics nationaux (EPN)

Après l'adoption du Code des marchés publics de 2019, il convient de renforcer les capacités des Ordonnateurs des établissements publics nationaux (EPN).

Formation des acteurs des marchés publics en matière de lutte contre la corruption

Il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au renforcement des Institutions de Contrôle de la Côte d'Ivoire (PACC), une activité visant à doter l'Etat et ses établissements publics d'outils de détection des corruptions potentielles et renforcer les capacités des acteurs de la passation des marchés en matière de lutte contre la corruption.

Formation des acteurs des services techniques des Communes et District de l'intérieur, du secteur privé et de la Société civile

Après l'avènement du Code des marchés publics de 2019, l'Autorité de régulation a jugé nécessaire de renforcer les capacités des acteurs intervenant dans les marchés publics pour faciliter leur compréhension des marchés publics. Pour ce faire, elle a programmé au titre de l'année 2021, la formation de certains acteurs du secteur privé (le Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics, de la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils et Experts de Côte d'Ivoire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire et de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises) ainsi que des acteurs de la société civile.

Formation des acteurs dans le cadre du programme d'accréditation professionnelle des spécialistes en marchés publics

Le programme d'accréditation professionnelle des spécialistes en marchés publics est une composante de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités dans le domaine des marchés publics (SNRC) dont le document a été validé par les acteurs de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers en 2019.

Sensibilisation des Personnes Responsables des marchés publics

Le Code des marchés publics de 2019 crée un nouvel acteur qu'est la Personne Responsable des marchés publics (PRM), désigné parmi les Directeurs de Cabinet des ministères. Il convient de les sensibiliser aux procédures des marchés publics.

1.2. ACTIVITES REALISEES

Les activités suivantes ont été réalisées sur le premier semestre de l'année 2021 :

1.2.1. Au titre des activités de définition des politiques

Suivi de la validation des projets de textes d'application du Code des marchés publics

Sur les sept (7) projets de décret, six (6) ont été adoptés en Conseil des Ministres du 15 décembre 2021. Il s'agit des projets de décret relatifs aux seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des marchés publics, aux conditions et modalités de résiliation des marchés publics, aux modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics, aux modes et conditions de constitution et de restitution des garanties dans les marchés publics, au régime des conventions entre personnes morales assujetties au Code des marchés publics et à la composition et au fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics.

Quant au projet de décret relatif aux modalités d'exécution des crédits budgétaires au regard du Code des marchés publics et aux procédures concurrentielles simplifiées, il a été adopté en Conseil des Ministres du 22 décembre 2021.

Adoption de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités

La Communication en Conseil des Ministres relative à la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités (SNRC) a été adoptée en Conseil des Ministres du 22 septembre 2021.

Organisation de l'atelier de pré-validation des dossiers types d'appel d'offres (DTAO) de travaux, fournitures et services connexes

L'atelier de pré-validation des dossiers types d'appel d'offres (DTAO) de travaux, fournitures et services connexes a eu lieu du 29 juin au 2 juillet 2021, à l'Hôtel des Parlementaires de Yamoussoukro.

Evaluation du système des marchés publics selon MAPS II

L'avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) devant aboutir au recrutement des Consultants national et international a été publié dans le bulletin officiel des marchés publics n°1622 du 22 juin 2021 sous le numéro S154/2021, sur le site internet de l'ANRMP le 29 juin 2021 et dans Fraternité Matin n°16958 du mardi 6 juillet 2021. A l'issue de la procédure de passation du marché, le consultant MEGUHE a été recruté pour un montant de 34 815 750 FCFA.

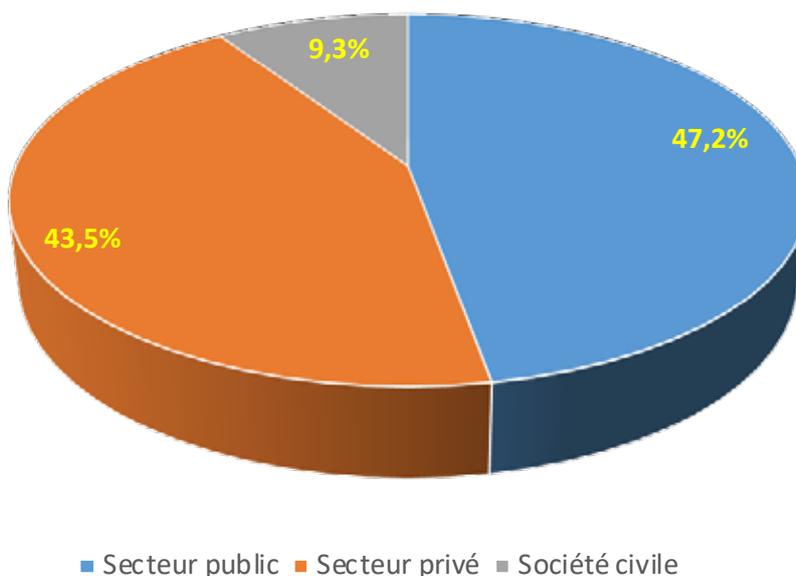
Evaluation de la prise en compte du genre dans les marchés publics

L'avis à Manifestation d'Intérêts (AMI) devant aboutir au recrutement d'un Consultant pour l'évaluation de la prise en compte du genre dans les marchés publics a été publié dans le bulletin officiel des marchés publics n°1622 du 22 juin 2021 sous le numéro S153/2021 et sur le site internet de l'ANRMP le 29 juin 2021. L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 8 juillet 2021. A l'issue de la procédure de passation du marché, le consultant COULIBALY a été recruté pour un montant de 18 450 000 FCFA.

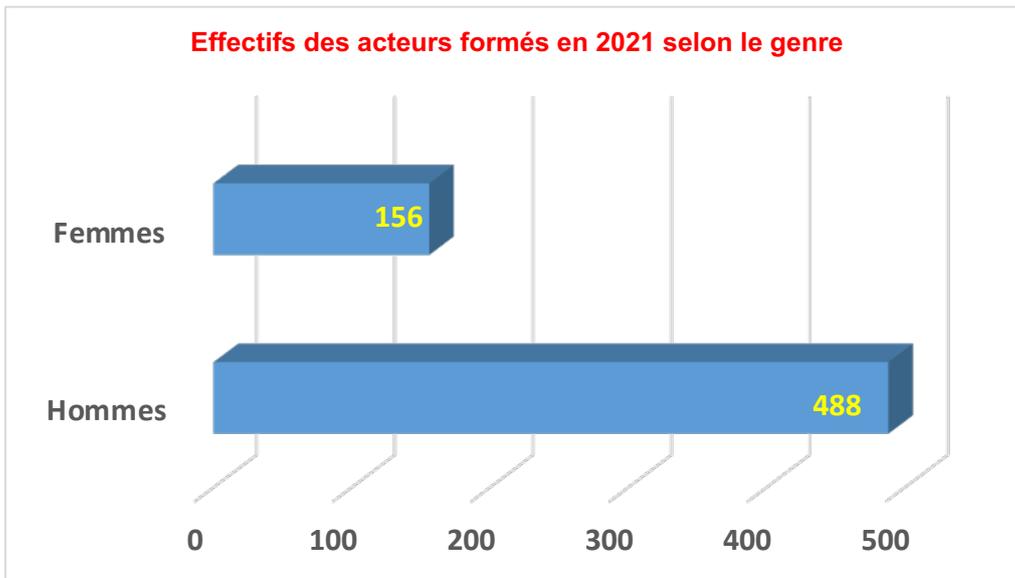
1.2.2. Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs

Ce sont 644 acteurs des marchés publics qui ont bénéficié des formations en 2021 dont 304 de l'administration publique, 280 du secteur privé et 60 de la société civile. La répartition des effectifs selon la catégorie de cible est donnée par le graphique ci-dessous :

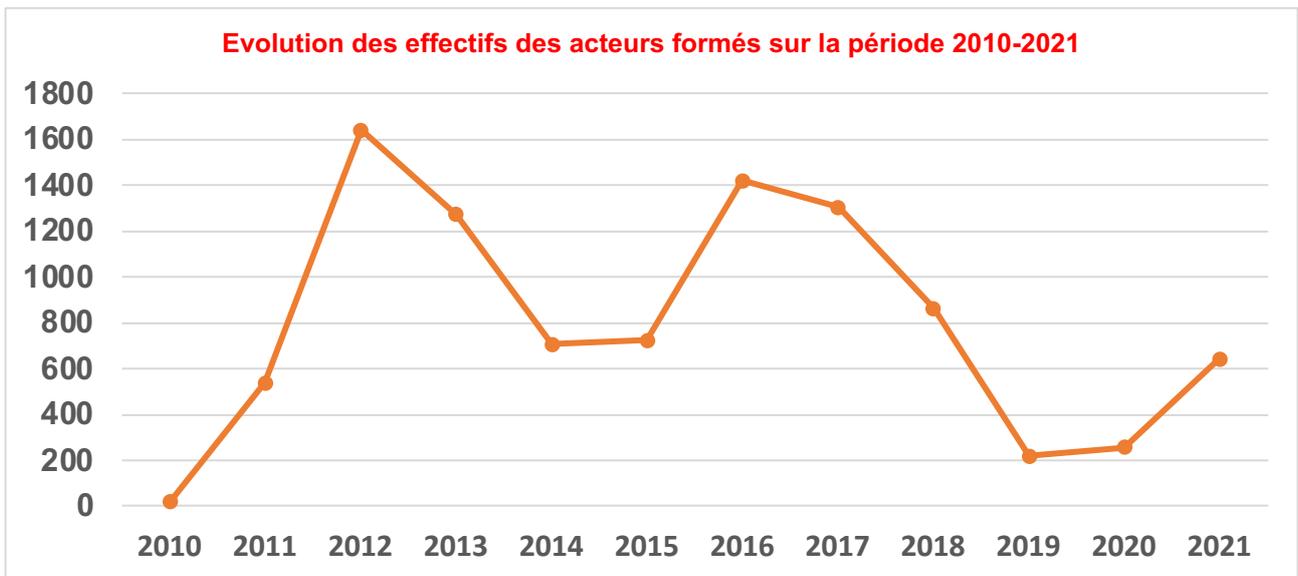
Répartition du nombre d'acteurs formés en 2021 par catégorie de cible



La priorité a été accordée aux acteurs actifs des marchés publics que sont le secteur privé en qualité de candidat et soumissionnaire et le secteur public en qualité d'autorité contractante. La société civile a été formée pour renforcer le contrôle citoyen.



Les trois quarts (3/4) de l'effectif des acteurs formés sont des hommes. Cette disparité est symptomatique de la prise en compte du genre dans les marchés publics.



L'évolution du nombre d'acteurs formés de 2010 à 2021 montre une baisse des effectifs depuis 2017. Cette évolution à la baisse a été infléchi sur les trois dernières années, en lien avec l'adoption du Code des marchés publics de 2019. Toutefois, l'accroissement des effectifs des acteurs formés est limité par les effets de la crise sanitaire.

Renforcement des capacités du personnel de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en passation, contrôle et régulation des marchés publics

Le séminaire de renforcement des capacités du personnel de l'IGF a eu lieu les 2 et 3 mars 2021 à la Résidence LIMANIYA, à Abidjan. Les taux de participation et d'atteinte de la cible sont respectivement de 88,33% et 92% pour cette activité.

Formation des membres du Conseil de Régulation et du Secrétariat Général de l'ANRMP

Le séminaire de renforcement des capacités des membres du Conseil de Régulation a eu lieu du 7 au 9 avril 2021 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro avec les taux de participation et d'atteinte de la cible respectifs de 89,5% et 91,7%.

Formation des acteurs des services techniques des Sociétés d'Etat (SODE) et des Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire (SPFPM) :

Le séminaire de formation des acteurs des services techniques des Sociétés d'Etat (SODE) et des Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire (SPFPM) a eu lieu du 28 au 29 avril 2021 à NSA Hôtel de Grand Bassam. Les taux de participation et d'atteinte de la cible sont respectivement de 91,95% et 88,7% pour cette activité.

Formation des acteurs des marchés publics en matière de lutte contre la corruption

Le séminaire de formation des acteurs des marchés publics en matière de lutte contre la corruption a eu lieu du 8 au 10 juin 2021 à SEEN Hôtel, Abidjan-Plateau. Les taux de participation et d'atteinte de la cible sont de 100%. Les modules de formation ont été dispensés par des experts d'Expertise-France, structure retenue par l'Union Européenne, organisme de financement du Projet d'Appui au renforcement des Institutions de Contrôle de la Côte d'Ivoire (PACC).

Formation des acteurs du secteur privé affiliés au Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP)

Cette session de renforcement des capacités des acteurs du secteur privé s'est déroulée les 22 et 23 juin 2021 à l'Hôtel SUPREME de Grand-Bassam, autour du thème « Approche opérationnelle et outils d'élaboration d'une offre technique et financière de travaux ». Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont respectivement, de 86,27% et de 83,13%.

Formation des acteurs du secteur privé affiliés à la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME)

La formation des acteurs de la FIPME s'est déroulée les 29 et 30 juillet 2021 à l'Hôtel GOLDEN PALACE de Grand-Bassam, autour du thème : « Approche opérationnelle et outils d'élaboration d'une offre technique et financière de marchés de travaux ». Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement de 97,97% et de 97,50%.

Formation des acteurs du secteur privé affiliés à la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils & Experts de Côte d'Ivoire (CHANIE)

Le séminaire au profit des bureaux d'études et des ingénieurs conseils de la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils et Experts de Côte d'Ivoire (CHANIE) s'est tenu à l'Hôtel GOLDEN PALACE ex-AFRIKLAND de Grand-Bassam, sur le thème : « Approche opérationnelle et outils d'élaboration d'une proposition technique et financière pour les cabinets de consultants » les 2 et 3 août 2021. Les taux de participation et d'atteinte de la cible sont respectivement de 91,86% et de 89,55%.

Formation des acteurs des organisations de la société civile

Le séminaire au profit des organisations de la Société Civile s'est tenu du 5 au 8 octobre 2021 à l'Hôtel GOLDEN PALACE de Grand-Bassam, sur le thème : « *Transparence et contrôle citoyen dans les marchés publics* » avec un taux de participation de 86,76% et un taux d'atteinte de la cible de 85,71%.



Formation des acteurs du secteur privé affiliés à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)

La formation des acteurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) s'est tenue à l'Hôtel PRESIDENT de Yamoussoukro du 12 au 15 octobre 2021, sur le thème : « *Passation et gestion de la commande publique* » et a enregistré un taux de participation de 93,93% et un taux d'atteinte de la cible de 92,5%.



Formation des Ordonnateurs des Etablissements Publics Nationaux (EPN)

La formation des Ordonnateurs des établissements publics nationaux (EPN) a été organisée à l'intention des Directeurs des Affaires Financières des Etablissements Publics Nationaux (EPN) sur le thème : « *Procédures de passation des marchés publics et d'exécution des crédits budgétaires dans les établissements publics nationaux* », à l'Hôtel GOLDEN PALACE de Grand-Bassam du mardi 19 au vendredi 22 octobre 2021. Elle a enregistré un taux de participation de 99,2% et un taux d'atteinte de la cible de 96%.

Formation des acteurs dans le cadre du programme d'accréditation professionnelle des spécialistes en marchés publics

La première édition du programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics s'est déroulée du 8 au 26 novembre 2021 au Centre de Formation de l'ANRMP, à l'intention de cinquante (50) participants présélectionnés répartis comme suit : dix (10) de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), deux (2) du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS), huit (8) de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et trente (30) des Cellules de Passation des Marchés Publics des ministères (un Responsable de la Cellule par ministère).

Le programme a consisté à la formation des candidats sur les thèmes relatifs aux principes généraux et enjeux de la passation des marchés publics, à l'éthique professionnelle en passation des marchés, à la passation des marchés de fournitures et de travaux et au recrutement de consultants. La formation s'est déroulée du 8 au 19 novembre 2021 pour le premier groupe et du 15 au 26 novembre 2021 pour le second groupe, suivie de l'examen d'accréditation. Sur 50 candidats, 47 ont passé l'examen avec succès, soit un taux de réussite de 94%.

Cette édition a bénéficié de l'appui financier du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) et a été mise en œuvre par SETYM International.



1.3. ETAT D'EXECUTION DU CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Objectif stratégique 1 : Les politiques, les stratégies de formation et le dispositif d'échanges avec les parties prenantes pertinentes de la commande publique sont définis et renforcés			
Objectifs opérationnels	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Objectif 1 : Réaliser à 90% les actions de définition des politiques	Taux de réalisation du Plan de Définition des Politiques (PDP)	≥ 90%	100%
Objectif 2 : Réaliser à 80% les activités de renforcement des capacités	Taux de réalisation du Plan de Renforcement des Capacités (PRC)	≥ 80%	86%
	Taux d'atteinte de la cible	≥ 80%	91%

Tout savoir sur le QUITUS DE NON REDEVANCE



1 Qu'est-ce que le quitus de non redevance ?

Le quitus de non redevance est un document administratif délivré par l'ANRMP à tout candidat ou soumissionnaire à un marché public à jour du paiement de la redevance de régulation. Il est gratuit et exigible pour la participation à un marché public.

Comment effectuer vos demandes de quitus ?

Le formulaire de demande de quitus est disponible en version papier au siège de l'ANRMP ou en version électronique sur le site www.anrmp.ci.

Vous disposez de trois (3) options pour adresser une demande de délivrance de quitus de non redevance :



- **En ligne**, formulez votre demande depuis votre compte d'utilisateur sur le site Internet de l'ANRMP
- **Par email**, renseignez le formulaire et renvoyez-le à l'adresse exclusivement dédiée : quitus@anrmp.ci
- **Par voie physique**, transmettez le formulaire de demande renseigné au service courrier de l'ANRMP

Toute demande devra être accompagnée d'une copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE).

2 Comment se font le traitement de votre demande et la réception du quitus ?

Votre demande est traitée dans un délai maximum de 5 jours ouvrables ; elle peut faire l'objet d'une validation ou d'un rejet.

En cas de validation, la réception de votre Quitus se fait :

- au service courrier de l'ANRMP ou dans votre boîte email selon votre choix, pour les demandes faites par voie physique ou par email
- en le téléchargeant depuis votre compte d'utilisateur via le site Internet de l'ANRMP pour les demandes faites en ligne

En cas de rejet de votre demande :

Le rejet intervient lorsque vous n'êtes pas à jour de la redevance. Vous recevez alors une fiche qui récapitule l'ensemble des marchés pour lesquels vous devez vous acquitter de la redevance de régulation.

Vous devrez vous mettre à jour et ensuite faire une nouvelle demande accompagnée de la preuve de votre régularisation pour recevoir votre quitus de non redevance.

Cette nouvelle demande sera traitée dans un délai de 5 jours ouvrables.



3 Authentification du quitus



Vous pouvez vérifier l'authenticité de votre document à partir des deux QR code et du code alpha numérique de 18 caractères, figurant sur le document.

La version papier et la version numérique du quitus de non redevance que vous recevrez selon votre choix ont la même valeur. Le document est signé par les autorités compétentes de façon électronique.

Pour toutes informations complémentaires, consultez la foire aux questions

<https://www.anrmp.ci/services/faq>



Valable 3 mois

À propos de la redevance de régulation

Le taux de la redevance de régulation est fixé à 0,5% du montant hors taxes du marché approuvé. Les titulaires de marchés publics doivent s'acquitter de la redevance pour chaque marché obtenu.

Où et comment s'acquitter de la redevance de régulation ?

La redevance de régulation doit être payée par les titulaires des marchés, au siège de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics à Cocody-Rivière 3, boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français.

Vous pouvez la payer :

- en espèces
- par chèque ou virement à l'ordre de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics

www.anrmp.ci

NUMÉRO VERT 800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français
Cocody-Rivière 3 - 25 BP 589 Abidjan 25

Tel : 27 22 40 00 40 - 05 55 00 03 22 - Fax : 27 22 40 00 44

CHAPITRE II :

**MISE EN ŒUVRE DES MOYENS
PREVENTIFS PERMETTANT DE
LUTTER CONTRE LA FRAUDE
ET LA CORRUPTION DANS LA
COMMANDE PUBLIQUE
(OBJECTIF STRATEGIQUE 2)**



Les activités relatives à la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique regroupent les activités de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) et du Comité de Règlement Administratif (CRA).

La Cellule Recours et Sanctions est chargée notamment :

- de statuer sur les différends ou litiges, nés entre une autorité contractante et un acteur privé, à l'occasion de la passation de la commande publique dans les conditions prévues par le Code des marchés publics et le décret sur les contrats de Partenariats Public-Privé ;
- de prononcer des décisions d'annulation, en cas d'irrégularités ou atteinte à la réglementation, commises à l'occasion de la passation de la commande publique ;
- de procéder à des conciliations, le cas échéant, en matière d'exécution, de contrôle et de règlement de la commande publique ;
- de prononcer, pour atteinte à la réglementation de la commande publique, des sanctions contre les candidats, soumissionnaires, attributaires de marchés publics ou de conventions de délégation de service public, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et du décret sur les contrats de Partenariats Public-Privé ;
- de saisir toute autorité contractante des irrégularités constatées dans toute procédure de la commande publique, et le cas échéant, d'en informer toute institution administrative ou judiciaire compétente pour en connaître ;
- de s'autosaisir si elle s'estime compétente pour statuer sur les irrégularités, fautes et infractions constatées par l'ANRMP sur la base des informations recueillies dans l'exercice de ses missions ou de toute autre information communiquée par des autorités contractantes, candidats ou des tiers ;
- d'adresser à la commission de l'UEMOA, à la structure administrative chargée des marchés publics et à toute autre Administration en charge de la commande publique, soit d'office, soit à la demande de celles-ci, copie des procédures et décisions rendues dans l'exercice de ses attributions ;
- de procéder, sur demande expresse du Président de l'ANRMP, saisi à cet effet par la commission de l'UEMOA, à des investigations sur des pratiques frauduleuses ou des infractions dont la Commission de l'UEMOA peut avoir eu connaissance et qui entrent dans le champ des attributions de la Cellule Recours et Sanctions.

La Cellule Recours et Sanctions est composée de six (6) membres que sont le représentant du Président de la République, qui en est le Président, le représentant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), le représentant de la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseil (CHANIE), le représentant de l'ONG Leaders Emergents (EMERGLEAD) et le représentant de l'ONG SOS Transparence.

Le Comité de Règlement Administratif connaît des litiges ou différends internes à l'Administration, nés à l'occasion de la passation et du contrôle de la commande publique. Ce Comité est également chargé de proposer, sous forme d'avis, des sanctions à l'encontre des acteurs publics de la commande publique, reconnus coupables de violations de la réglementation des marchés publics et des Partenariats Publics-Privé. Le Comité de Règlement Administratif est composé de trois (3) membres émanant uniquement de l'Administration. Il est présidé par le représentant du Premier Ministre.

Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions assure le secrétariat de la Cellule Recours et Sanctions et du Comité de Règlement Administratif.

2.1. ACTIVITES PROGRAMMEES

En sus des activités régulières de la gestion des contentieux de la Cellule Recours et Sanctions et internes à l'Administration publique, le Département de la Réglementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) a également, au titre des activités programmées pour l'année 2021, procédé à la réactivation du cadre d'échanges entre l'ANRMP et le Conseil d'Etat.

Ainsi, le 1er juin 2021, le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP et le Président du Conseil d'Etat ont convenu de renforcer leur collaboration en réactivant le cadre d'échanges mis en place il y a quelques années avec la Chambre Administrative de la Cour Suprême, par la désignation de points focaux respectifs.

2.2. ACTIVITES REALISEES

Le point des activités du Département de la Réglementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) au cours de l'année 2021 se présente comme suit :

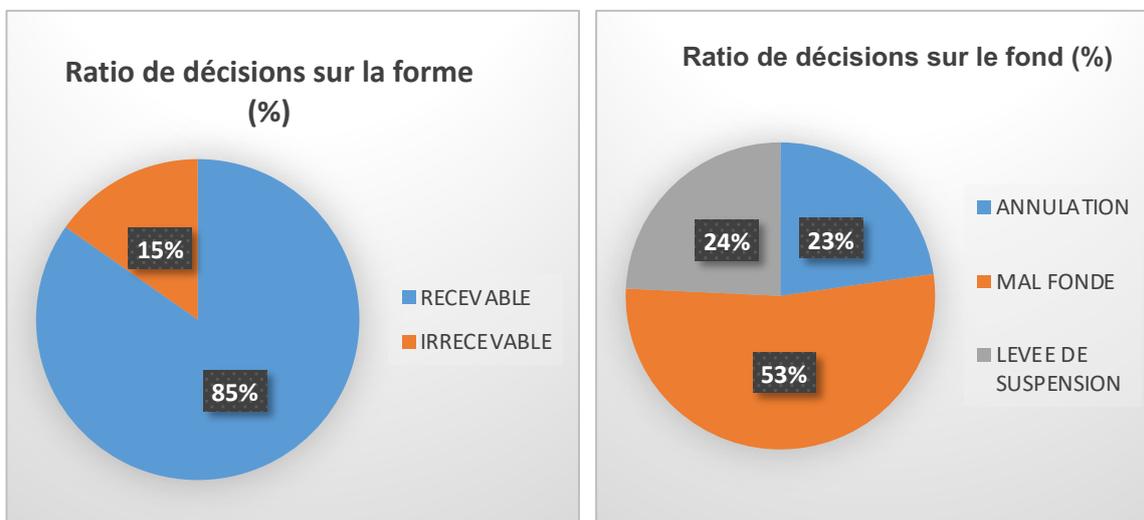
2.2.1. Au titre des recours et demandes d'arbitrage devant la Cellule Recours et sanctions (CRS)

La CRS a enregistré cent-trente-six (136) recours dont soixante-sept (67) recours aux fins de règlement de litige, trente (30) dénonciations, vingt-neuf (29) demandes aux fins de conciliation et dix (10) autosaisines.

Cette cellule a rendu cent-soixante-dix-sept (177) décisions, parmi lesquelles, quatre-vingt-quatorze (94) ont été rendues en matière de litige et quatre-vingt-trois (83) en matière de dénonciation.

Sur ces cent soixante-dix-sept (177) décisions, soixante-cinq (65) ont porté sur des travaux, quarante-huit (48) sur des fournitures et soixante-quatre (64) sont afférentes à des services.

Soixante-dix-huit (78) décisions ont déclaré les demandeurs recevables, quatorze (14) irrecevables, quinze (15) ont abouti à l'annulation de la procédure, trente-cinq (35) ont débouté les demandeurs au motif que leurs recours n'étaient pas justifiés et seize (16) décisions ont prononcé la levée de suspension de procédure. En outre, trois (3) décisions de suspension ont été rendues en matière de dénonciation, trois (03) prononcées suite à un désistement d'action et treize (13) ont abouti à l'exclusion de vingt-huit (28) entreprises de toute participation aux marchés publics pendant une période de deux (02) ans.



L'instruction des dossiers sur la recevabilité a abouti à 85% de recours jugés recevables sur la forme. En ce qui concerne l'instruction des dossiers sur la forme, un peu plus de la moitié des décisions a jugé les recours mal fondés, les deux quarts (2/4) ont abouti à la levée de suspension et aux annulations de procédures de passation des marchés publics.

2.2.2. Au titre des recours devant le Comité de Règlement Administratif (CRA)

Le CRA a enregistré deux (02) recours aux fins de dénonciations. Le premier recours portait sur une dénonciation anonyme d'une violation de la réglementation des marchés publics, relative à la prise par l'AGEROUTE de la note circulaire n°0905-21/DG/DMC-EV/TL du 10 mars 2021. Le deuxième recours, relatif à la dénonciation d'irrégularités commises par la Maison Pénale de Bouaké dans la procédure de l'appel d'offres n°F297/2020, était porté par la DRMP de Bouaké.

Ainsi, le CRA a tenu quatre (04) sessions durant lesquelles elle a rendu quatre (04) décisions. Parmi ces quatre (04) décisions, deux (02) ont déclaré les demandeurs recevables et les deux (02) autres ont prononcé le retrait de la note circulaire irrégulière et la reprise de la procédure de l'appel d'offres. Ces décisions ont fait l'objet d'exécution par l'AGEROUTE et par la Maison Pénale de Bouaké.

2.2.3. Au titre des activités de sensibilisation

Le CRA a organisé du 11 au 13 août 2021 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, un séminaire de sensibilisation des acteurs en Régions des marchés publics. Ledit séminaire avait pour thème « *Le Comité de Règlement Administratif (CRA), organe de gestion du contentieux interne à l'Administration publique* ».

2.3. ETAT D'EXECUTION DU CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Objectif stratégique 2 : Mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique			
Objectifs opérationnels	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Veiller à l'exécution d'au moins 90% des décisions d'annulation	Taux d'exécution des décisions d'annulation	≥ 90%	100%
Réduire à moins de 5% la vulnérabilité des décisions rendues par l'ANRMP	Taux de décisions remises en cause par le Conseil d'Etat	≤ 5%	0%
Respecter à 100% les délais en vigueur	Taux de respect du délai de la recevabilité (10 jours ouvrables à compter de la saisine)	100%	100%
	Taux de respect du délai de la recevabilité (5 jours ouvrables à compter de la saisine)	5 jours	5 jours
	Taux de respect du délai de la décision sur le fond (15 jours ouvrables à compter de la recevabilité)	100%	100%
	Taux de respect du délai de la décision sur le fond (10 jours ouvrables à compter de la recevabilité)	10 jours	10 jours
	Taux de traitement des dossiers de conciliation à compter de la prise du décret encadrant les procédures devant la CRS	100%	100%
	Taux de notification aux structures compétentes ou de publication dans un délai de deux jours ouvrables à compter du prononcé de la décision	100%	100%
	Taux de contrats conformes et mis à disposition à l'échéance	100%	100%

CHAPITRE III :

**REALISATION DES AUDITS
INDEPENDANTS DE LA PASSATION
ET DE L'EXECUTION DE LA
COMMANDE PUBLIQUE
(OBJECTIF STRATEGIQUE 3)**



La réalisation des audits de la passation et de l'exécution de la commande publique relève de la Cellule des Etudes et Audits Indépendants. La Cellule Etudes et Audits Indépendants est chargée, conformément aux dispositions de l'article 34 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANRMP :

- d'étudier les incidences des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé sur l'économie nationale ;
- de veiller à l'application de la réglementation et des procédures relatives à la passation de la commande publique ;
- de réaliser les audits indépendants de la passation, de l'exécution et du contrôle de la commande publique, à ce titre, elle évalue périodiquement les procédures et pratiques du système de passation des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé et propose des mesures de nature à améliorer le système dans un souci d'économie, de transparence et d'efficacité ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résultats des audits et des décisions sur les recours ;
- de procéder à des enquêtes de sa propre initiative ou à la demande des institutions communautaires de l'UEMOA en cas de violation des règles de concurrence dans le cadre des procédures de passation.

La Cellule Etudes et Audits Indépendants est composée du représentant de la Ligue Africaine de Lutte contre la Corruption (ALACO) qui en est le président, du représentant du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du représentant de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME).

Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants assure le secrétariat de cette Cellule.

3.1. ACTIVITES PROGRAMMEES

Les activités programmées au titre de l'année 2021 sont les suivantes :

- l'audit des marchés passés au titre de la gestion 2020 ;
- l'audit de l'état d'exécution des marchés des collectivités territoriales de 2002 à 2019 ;
- l'étude de l'incidence des marchés publics sur l'économie nationale ;
- l'enquête de satisfaction sur les actions menées par l'ANRMP ;
- l'élaboration du guide méthodologique de réalisation des audits des marchés publics ;
- le suivi des recommandations issues des audits réalisés en 2020.

3.2. ACTIVITES REALISEES

3.2.1. Au titre des audits des marchés publics

Audit des marchés passés au titre de la gestion 2020

Cet audit concerne trente (30) autorités contractantes et cinq-cents (500) marchés. La phase de sélection des cabinets est achevée. Les deux marchés ont été signés par les parties concernées et ont été approuvés le 04 janvier 2022. Le lancement de la mission d'audit est prévu au plus tard début février 2022.

Audit de l'état d'exécution des marchés des collectivités territoriales de 2002 à 2019

Cette mission d'audit a pour objectif principal d'établir la situation réelle d'exécution physique et financière de chaque marché, pour une bonne visibilité des engagements de l'Etat à travers ses collectivités locales. Cet audit concerne l'ensemble des collectivités locales et porte sur les marchés passés de 2002 à 2019. La phase de sélection des cabinets est en cours. La phase de réalisation débutera en 2022.

Elaboration du guide méthodologique de réalisation des audits des marchés publics

L'objectif général visé par cette activité est de permettre à l'ANRMP de disposer d'un outil de préparation et de réalisation des missions d'audits des marchés publics. La phase de sélection du consultant est achevée. Le marché a été signé par les parties concernées et a été approuvé le 04 janvier 2022. Le lancement de la mission d'élaboration du guide méthodologique des audits est prévu au plus tard fin février 2022.

Suivi des recommandations issues des audits réalisés en 2020

Une matrice de suivi des recommandations est élaborée à la fin de chaque audit, l'objectif étant d'assurer le suivi des recommandations proposées à l'issue des audits. Elle permet aux services concernés d'apporter les preuves de mise en œuvre d'actions correctives. La matrice est mise à jour chaque semestre afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions. Les différentes matrices de suivi des recommandations des audits réalisés en 2020 ont été élaborées et transmises aux structures concernées en août 2021. Ces matrices ont fait l'objet de deux séminaires de suivi des recommandations.

Le séminaire de validation des matrices de suivi des recommandations issues de l'audit des marchés passés au titre de la gestion 2019, qui s'est tenu les mercredi 10 et jeudi 11 novembre 2021 à GOLDEN PALACE HOTEL de Grand-Bassam. Ce séminaire a enregistré soixante-six (66) participants. Le taux de mise en œuvre des recommandations est de 62% à ce jour. La collecte des matrices de suivi des recommandations avec les preuves de réalisation est en cours.

Le séminaire de validation des matrices de suivi des recommandations issues de l'audit des marchés de gré à gré passés de 2014 à 2017, s'est tenu le vendredi 12 novembre 2021 à GOLDEN PALACE HOTEL de Grand-Bassam. Ce séminaire a vu la participation de quarante (40) acteurs. Le taux de mise en œuvre des recommandations est de 57% à ce jour. La collecte des matrices de suivi des recommandations avec les preuves de réalisation est en cours.

3.2.2. Au titre des études

Etude de l'incidence des marchés publics sur l'économie nationale

L'ANRMP a décidé au travers de cette étude, d'évaluer l'incidence des marchés publics sur certains agrégats économiques en Côte d'Ivoire. La mission a démarré le 08 décembre 2020 et est en cours. La collecte des données du secteur privé par le cabinet d'études MB & Associés est en cours d'achèvement. La lenteur des entreprises à renseigner le questionnaire constitue la principale difficulté de la collecte de données. Le niveau de réalisation de cette étude est de 85% à ce jour.

Enquête de satisfaction sur les actions menées par l'ANRMP

L'objectif général de cette enquête est d'évaluer la perception que les populations, les acteurs du système des marchés publics et les Autres Parties Intéressées (API) ont de l'ANRMP et des actions qu'elle a menées. Elle permettra d'affiner et mettre à jour les orientations stratégiques de l'ANRMP (cibles, supports, logique d'intervention, thématiques, moyens, etc.). Le cabinet d'études SONET-CI, en charge de la mission, a transmis le rapport définitif validé par le Conseil de Régulation dans le mois de septembre 2021. La publication des résultats de cette enquête sera faite dans le premier trimestre 2022.

3.3. ETAT D'EXECUTION DU CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Objectif stratégique 3 : Réalisation des audits indépendants de la passation et de l'exécution de la commande publique			
Objectifs opérationnels	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Réaliser à 100% les audits indépendants de la passation de l'exécution et du contrôle de la commande publique	Taux de réalisation du programme d'audits	100%	0%
	Taux de respect de l'échantillon des audits de gestion de N-1	7%	8%
	Taux de respect des délais de notification des audits (1 mois après la finalisation des rapports)	100%	0%
	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits	80%	61%
Réaliser 100% des études planifiées sur la commande publique	Taux de réalisation du programme d'études	100%	50%

La non-réalisation du programme d'audits est causée par le retard accusé dans la procédure de sélection des cabinets du fait des difficultés techniques liées au Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP). De ce fait, les audits programmés en 2021 n'ont pu être réalisés et seront réalisés en 2022.

L'écart entre les délais de notification des rapports d'audits prévus (au plus tard 01 mois après la finalisation des rapports) et les délais de notification réalisés (03 mois et 02 semaines) est causé par la notification tardive desdits rapports. En effet, les rapports de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2019 et de l'audit des marchés de gré à gré passés de 2014 à 2017 ont été finalisés au 31 décembre 2020. Cependant, une notification de la version définitive des rapports individuels a été effectuée auprès de chaque autorité contractante le 15 avril 2021, plus de trois mois et demi après la finalisation des rapports d'audits.

L'écart entre le taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits prévu (80%) et le taux réalisé (61%) est causé par l'organisation tardive des séminaires de suivi des recommandations issues des audits. Le non-respect du calendrier prévu pour la tenue des séminaires est dû à la transmission tardive des matrices de suivi des recommandations (transmission en août 2021) qui est subordonnée à la notification des versions définitives des rapports individuels à chaque autorité contractante comme mentionné dans le paragraphe précédent. En effet, les séminaires relatifs au suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2019 et de l'audit des marchés de gré à gré passés de 2014 à 2017 se sont tenus respectivement du 09 au 10 novembre 2021 et le 11 novembre 2021. La phase de collecte des matrices renseignées et des preuves de réalisation est en cours jusqu'au 31 janvier 2022, date prévue pour la publication des matrices sur le site internet de l'ANRMP.

L'écart entre le taux de réalisation du programme d'études prévu (100%) et le taux atteint (50%) est causé par l'achèvement d'une seule étude sur deux programmées. En effet, en 2021, l'enquête de satisfaction sur les actions menées par l'ANRMP et l'étude de l'incidence des marchés publics sur l'économie nationale étaient les deux études en cours dont les rapports finaux étaient attendus avant le 31 décembre 2021. Cependant, seule l'enquête de satisfaction sur les actions menées par l'ANRMP a été achevée au 30 septembre 2021. Des difficultés de collecte de données auprès du secteur privé n'ayant pas permis de finaliser l'étude de l'incidence des marchés publics sur l'économie nationale, une nouvelle planification prévoit la finalisation de ladite étude à la fin du mois d'avril 2022.

CHAPITRE IV :

GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'ORGANE DE REGULATION (OBJECTIF STRATEGIQUE 4)



4.1. AU TITRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA COOPERATION

Les activités de communication et de coopération sont mises en œuvre par la Division de la Communication et de la Coopération (DCC). La DCC est rattachée au Président du Conseil de Régulation.

4.1.1. Missions de la Division de la Communication et de la Coopération (DCC)

La DCC conçoit et met en œuvre des actions de communication. Elle assure la qualité et la cohérence de la communication de l'Autorité de régulation. A ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration de la stratégie de communication de l'ANRMP ;
- de l'animation d'un réseau de correspondants dans un esprit de mutualisation, de capitalisation et d'échange de bonnes pratiques ;
- de la conception et la mise en place de dispositif d'écoute et de recueil des attentes des « clients internes » de l'Autorité de régulation (Conseil de Régulation, managers et opérationnels) ;
- du conseil et de l'appui aux « clients internes » sur les sujets relevant de ses compétences ;
- de l'élaboration d'un plan d'actions visant à faire vivre et évoluer la culture interne de l'ANRMP ;
- de la conception et la mise en œuvre d'actions et outils permettant de décliner le plan de communication interne et externe ;
- de l'élaboration d'un plan de communication visant à faire vivre, évoluer et protéger l'image et la réputation de l'Autorité de régulation ;
- de la gestion des relations entre l'Autorité de régulation et ses publics en faisant connaître ses orientations, et en ayant recours à des moyens efficaces pour diffuser les messages ;
- des relations avec les médias ;
- de la mesure et du suivi des actions de communication (élaboration, gestion et analyse des enquêtes, communication aux dirigeants des résultats de ces enquêtes).

4.1.2. Activités programmées

Les activités programmées au titre de la DCC concernent :

- la définition des orientations stratégiques de la communication interne et externe ;
- la définition et la mise en œuvre du plan de communication annuel ;
- l'organisation des événements initiés par l'ANRMP ;
- l'organisation de la participation de la structure à des événements nationaux et internationaux ;
- la gestion des relations avec les médias ;
- l'orientation et le suivi des activités de coopération ;
- la mise en place et la gestion des relations clients.

4.1.3. Activités réalisées

Organisation des événements

L'organisation pratique des activités initiées par l'ANRMP et celle des activités auxquelles la structure participe sont faites par la Division Communication et Coopération. Elle communique avant, pendant et après l'activité avec les différentes cibles et parties prenantes. Elle veille au bon déroulement de l'activité et est le point focal pour toutes les demandes d'informations et de documentations spécifiques sur l'ANRMP et ses activités. En 2021, dix-huit (18) activités majeures ont été coorganisées par la DCC dont 14 activités au titre des trois départements, deux (2) activités relatives au lancement du nouveau site web de l'ANRMP et aux dons de photocopieurs aux Cellules de passation de marchés et deux (2) séminaires.

Gestion des relations presse

Les résultats de la gestion des relations presse obtenus en 2021 sont de 106% de retombées presse. Ces résultats s'expliquent par la franche collaboration entre la Division Communication et Coopération et ses partenaires privilégiés que sont les journalistes. Pour chacune des activités de l'ANRMP, des notes d'information leur ont été systématiquement transmises, facilitant ainsi leur compréhension de l'objet de la rencontre et par conséquent, la rédaction de leurs articles. Les taux obtenus s'expliquent également par la reprise des articles publiés par d'autres médias, qui marquent un intérêt pour les activités de l'ANRMP.

Veille média

La DCC, dans le cadre de ses missions assure la veille média de la structure et de tout autre sujet pouvant impacter l'activité de celle-ci. En 2021, ce sont quatre-vingt-cinq (85) articles qui ont été analysés et diffusés en interne par la Division, dont soixante-treize (73) sur l'ANRMP et douze (12) relatifs à des sujets économiques et de finances publiques.

Planification et déploiement d'une campagne de communication sur le quitus de non redevance - Edition 2021 en chiffres

La campagne 2021 d'information et de sensibilisation portant sur le Quitus de Non Redevance a été lancée sur une période de 2 mois (août à septembre 2021).



Cette campagne a produit les résultats suivants :

- **Publication d'articles et insertions publicitaires** : 2 encartages ont été effectués dans le quotidien *Fraternité Matin*, et 6 insertions à travers des médias de grande audience que sont le magazine *Abidjan Planet*, le *Bulletin Officiel des Marchés Publics*, la newsletter hebdomadaire du *Patronat Ivoirien* et la *Newsletter du Réseau des Spécialistes en Passation des Marchés*. Ce sont ainsi plus de 70.000 personnes et 35.000 entreprises qui ont été touchées via ces canaux d'information ;
- **Campagne de marketing direct** : Cette campagne a concerné les acteurs du secteur privé, de l'administration publique et les Partenaires Techniques et Financiers. Il s'agit pour le secteur privé, de la diffusion de la campagne au sein des réseaux professionnels (dépliants). Aussi, huit (8) associations professionnelles et chambres de commerce et d'industrie ont-elles reçu la documentation sur le Quitus de non redevance. Cette documentation a également été placée dans des présentoirs dans le hall d'accueil de ses associations et chambres de commerce (+ de 1.000 flyers distribués). Concernant, l'administration publique et les Partenaires Techniques et Financiers, il a été question de la diffusion de la campagne (dépliants) au sein du réseau de Responsables des Cellules de passation de marchés (soit 30 ministères) et de celui des Spécialistes en passation de marchés (50 membres) ;
- **Campagne grand public** : La conception d'un film sous forme d'animatic expliquant le processus d'obtention du Quitus de Non Redevance. Le film a été diffusé sur RTI1 et sur le site internet de l'ANRMP ainsi que sur les canaux digitaux de la RTI (Facebook, Instagram et YouTube) cumulant plus de 9.000 vues.

Mise en place et gestion du dispositif d'écoute clients

Dans le cadre de la mise en place du système de management de la qualité, la DCC s'est vue confier la conception, le déploiement et le suivi du dispositif d'écoute clients de l'organe de régulation. Deux principaux canaux ont été mis en place pour répondre aux requêtes des clients et autres parties intéressées.

En ligne, depuis le site web de l'ANRMP, un formulaire permet aux internautes de poser des questions ou soumettre des préoccupations sur les missions et activités de l'ANRMP. Ces requêtes sont traitées par la Division dans un délai de cinq jours ouvrables. Une procédure a été élaborée afin de formaliser le traitement des requêtes clients par ce canal.

En présentiel, un dispositif a été placé respectivement dans la salle d'attente du service courrier et celle du paiement de la redevance, au siège de l'ANRMP. Ce dispositif comprend des fiches de recueil de la satisfaction clients sur le service délivré et des fiches de réclamations, documents conçus par la Division Communication et Coopération et validés par l'agent comptable et le Secrétaire Général. Le dispositif comprend également une urne dans laquelle les usagers sont invités à glisser la fiche préalablement remplie. Une procédure pour ce canal a été rédigée afin de formaliser le traitement des requêtes et réclamations clients.

Coopération

En 2021, plusieurs rencontres ont eu lieu entre l'ANRMP et des institutions, animant ainsi le plan de coopération. On peut citer notamment :

- une rencontre avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) : Le mercredi 10 février 2021, une délégation de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) conduite par son Directeur Général, a eu une séance de travail avec les plus hautes autorités de l'ANRMP afin de présenter le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP), une application web qui permet la gestion dématérialisée des opérations de marchés publics ;
- une rencontre avec la Caisse de Dépôt et de Consignation : Le mardi 17 mars 2021, le Président du Conseil de Régulation a reçu au siège de l'ANRMP, le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI) ;
- une rencontre avec le Conseil d'Etat : Cette rencontre a eu lieu le 1er juin 2021 et a permis de rappeler la nécessité d'un cadre d'échanges entre les deux entités afin d'une part d'évoquer les dossiers de recours en excès de pouvoir et d'autre part, de sensibiliser les magistrats du Conseil d'Etat sur les procédures des marchés publics.

Le Président du Conseil de Régulation a participé à la Journée Africaine de lutte contre la Corruption en tant que panéliste

Le vendredi 09 juillet 2021 s'est tenue au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire une conférence de haut niveau, en prélude à la 5^{ème} édition de la Journée Africaine de Lutte contre la Corruption, prévue le 11 juillet 2021. Organisée par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), cette cérémonie a été rehaussée par la présence du Ministre de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption, M. Épiphane ZORO BI BALLO, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et a bénéficié, par ailleurs, du soutien de l'Union Africaine. L'objectif de cette journée était de présenter le Guide de Prévention et de Règlement des Conflits d'Intérêts, élaboré par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance sous le leadership de son Président.

Une rencontre avec le CNDH et l'OIF le 8 septembre 2021

Cette rencontre a eu lieu au Siège de l'ANRMP entre le Président du Conseil de Régulation et une délégation de haut-rang du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Les deux institutions étaient respectivement représentées par la Présidente du CNDH et Delphine MATSUMOTO. Il s'est agi pour l'ANRMP de présenter ses principales missions et l'intérêt porté par les marchés publics au respect des droits de l'Homme, soulignant l'importance accordée à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans l'attribution des contrats de marchés publics, en plus des compétences techniques.

4.1.4. Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

Objectif stratégique n°4 : Gestion technique, administrative et financière de l'organe de régulation (Division de la Communication et Coopération)			
Rappel des objectifs 2021	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Objectif 1 : réaliser à au moins 80% le plan de communication de l'ANRMP	Taux de réalisation du plan de communication	≥80%	88%
	Taux d'efficacité du plan de communication	≥80%	100%
Objectif 2 : réaliser à au moins 80% le plan de coopération de l'ANRMP	Taux de mise en œuvre du plan de coopération	≥80%	61%
Objectif 3 : obtenir au moins 80% de retombées presse	Taux de retombées presse	≥80%	106%
Objectif 4 : satisfaire à au moins 80% les clients et API	Taux de traitement des requêtes, plaintes et réclamations clients dans les délais	≥80%	92%
	Taux de satisfaction clients	≥80%	63,5%

4.2. AU TITRE DES ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES

Les opérations d'acquisition de biens et services sont réalisées par la Division des Acquisitions (DA). La DA est rattachée au Secrétaire Général.

4.2.1. Missions de la Division des Acquisitions (DA)

Elle supervise et planifie les achats. A ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique des acquisitions ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de passation des marchés ;
- du suivi de l'exécution du plan des acquisitions ;
- de la budgétisation des achats, en collaboration avec le service en charge de la gestion du budget, en tenant compte des normes budgétaires en vigueur ;
- de l'organisation et de la gestion des archives sur la passation et l'approbation des marchés ;
- de la rédaction des rapports d'activités sur la passation et l'exécution des marchés ;
- de la gestion et du suivi de l'exécution des contrats passés par l'ANRMP ;
- du suivi de l'exécution des cahiers de charges relatifs aux contrats.

4.2.2. Activités programmées

La Division des Acquisitions a inscrit dans son plan de travail annuel 2021, trente-trois (33) actions regroupées liées :

- à la planification des marchés et sa mise en œuvre ;
- au suivi de l'exécution des contrats et l'évaluation des prestataires.

Planification des marchés et mise en œuvre

Sur la base de la décision d'éclatement du budget en paragraphes et articles, le Plan de Passation des Marchés (PPM) a été élaboré. Le PPM contient quarante-deux (42) opérations de passation

de marchés dont vingt-huit (28) en procédures concurrentielles simplifiées et quatorze (14) en procédures classiques du Code des marchés publics. Au terme des modifications budgétaires, le PPM a connu des évolutions avec cinquante-cinq (55) opérations dont trente-huit (38) en procédures concurrentielles simplifiées et dix-sept (17) en procédures classiques.

Suivi de l'exécution des contrats et l'évaluation des prestataires

Au titre de l'année 2021, les acquisitions passées ont abouti à trente-six (36) contrats pour lesquels la Division des Acquisitions avait pour objectif de faire un suivi régulier et à terme, d'évaluer les prestataires.

4.2.3. Activités réalisées

Les activités réalisées par la DA sont résumées à travers les états de réalisation des lignes planifiées, de suivi des contrats et de conformité des acquisitions réalisées.

Etat de réalisation des lignes planifiées

Mode de passation	Nombre de lignes planifiées	Nombre de lignes exécutées	Ecart	Taux d'exécution
Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC)	23	23	-	100%
Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL)	10	10	-	100%
Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO)	5	5	-	100%
Appel d'offres ouvert	2	-	2	0%
Appel d'offres restreint	10	10	-	100%
Gré à gré	1	1	-	100%
Lettre de Commande Valant Marché	4	4	-	100%
TOTAL	55	53	2	96%

Etat de suivi des contrats

Type de contrat	Nombre de contrats approuvés	Nombre de contrats réalisés	Nombre de contrats en cours de réalisation	Nombre de contrats restant à réaliser
Fournitures	35	30	1	4
Services courants	7	7	0	0
Prestations intellectuelles	9	1	0	8
Travaux	1	0	1	0
Total	52	38	2	12

Etat de conformité des acquisitions réalisées

Type de contrat	Nombre de contrats réalisés	Nombre de prestations évaluées	Nombre de prestations non conformes
Fournitures	30	30	1
Services courants	7	5	0
Prestations intellectuelles	1	0	0
Travaux	0	0	0
Total	38	35	1

Il faut noter que les opérations d'acquisition de biens et services ont été négativement impactées par les dysfonctionnements de l'applicatif de gestion dématérialisée des opérations de passation des marchés publics, dénommé SIGOMAP.

4.2.4. Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

Objectif stratégique n°4 : Gestion technique, administrative et financière de l'organe de régulation (Division des Acquisitions)			
Rappel des objectifs 2021	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Objectif 1 : Exécuter 100% des acquisitions liées aux procédures par anticipation de l'année N+1	Taux d'exécution des acquisitions liées aux procédures par anticipation de l'année N+1	100%	100%
Objectif 2 : Elaborer le PPM de l'année N dans les délais	Taux de respect du délai d'élaboration du PPM de l'année N	100%	100%
Objectif 3 : Exécuter à 100% le PPM	Taux de respect des délais d'acquisition conformément aux procédures	100%	78%
	Taux d'exécution du PPM au 31 décembre de l'année N	100%	93%
	Taux d'exécution des marchés	100%	94%
Objectif 4 : Evaluer 100% des prestataires dans le cadre du suivi de l'exécution des prestations de fournitures, de travaux et de services	Taux d'évaluation des prestataires	100%	100%

4.3. AU TITRE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines relève de la Division des Ressources Humaines (DRH) qui est rattachée au Secrétaire Général.

4.3.1. Missions de la Division des Ressources Humaines (DRH)

Elle met à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'ANRMP et fait en sorte que ce personnel améliore la performance de l'Institution, tout en s'épanouissant. A ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de planification des ressources humaines ;
- de la gestion administrative des ressources humaines ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de dotation, d'accueil et d'intégration des agents ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de rémunération ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique d'évaluation des rendements ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la formation et du développement professionnel ;
- de la supervision et de l'encadrement du personnel ;
- de la santé et de la sécurité au travail ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan social au profit du personnel ;
- de la gestion des conflits ou litiges dans le cadre du contrat de travail, en collaboration avec le service en charge du contentieux.

4.3.2. Activités programmées

Satisfaction des clients et autres parties intéressées

Le plan d'actions suite à l'enquête de motivation réalisée en 2020 au profit du personnel devra être validé et exécuté au regard des délais indiqués.

En outre, des actions en vue de la mise en conformité avec des dispositions réglementaires en ressources humaines sont également planifiées. Elles concernent la finalisation du Statut du personnel conformément à l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018, l'organisation de l'élection du délégué du personnel, la disponibilité des fiches de poste et du projet d'actions sociales au profit du personnel et des membres du Conseil de régulation de l'ANRMP.

Gestion optimale des ressources humaines

Les contrats d'objectifs seront mis à disposition par les agents aux fins des évaluations à mi-parcours et annuelle. Ensuite, les formations seront exécutées conformément au plan de formation validé au titre de la gestion 2021 et l'efficacité des actions de formation réalisées en 2020 sera évaluée. Dans la dynamique d'améliorer le management des compétences de l'ANRMP, une matrice des compétences et des connaissances sera élaborée.

Par ailleurs, la formalisation du cadre de collaboration avec la Direction de la Santé et Sécurité au Travail (DSST) en 2021 amorcera le début des visites médicales annuelles des travailleurs.

4.3.3. Activités réalisées

Au titre de la satisfaction des clients et autres parties intéressées

Le plan d'actions suite à l'enquête de motivation du personnel réalisée en 2020 est validé. Avec 88,89% d'exécution des actions planifiées en 2021, nous notons comme fait marquant la disponibilité de l'appliquatif PartageRH.

Le nouveau Statut du personnel est en vigueur depuis le 20 mai 2021. En plus de sa diffusion à l'ensemble du personnel, les travailleurs ont été sensibilisés sur les nouvelles dispositions dudit statut.

Les propositions d'avantages sociaux au profit du personnel et des membres du Conseil de Régulation de l'ANRMP sont consignées dans le projet de plan d'actions sociales qui sera soumis à l'approbation du Conseil de Régulation.

Au titre de la mise à disposition des besoins en ressources humaines

Le plan de recrutement est exécuté à 100% au titre de l'année 2021 (10 postes pourvus sur 11 planifiés).

Les mouvements d'effectifs du personnel de l'ANRMP se présentent comme suit :

	Cadre	Agent de maîtrise	Employé	Effectif total
Effectif au 1er janvier 2021	26	21	11	58
Entrées	08 ¹	01	03	12
Sorties	03	03 ²	01	07
Effectif au 31 décembre 2021	31	19	13	63
Promotion (recrutement de travailleur déjà en fonction à l'ANRMP)	03	00	00	03
Réaffectation	02	02	01	05
Recrutement de personnel extérieur	05	01	03	09

Au titre de la gestion optimale des ressources humaines

Les contrats d'objectif ont constitué un référentiel pour les évaluations du personnel (100% de réalisation de l'évaluation à mi-parcours des cinquante-deux (52) travailleurs cibles, et 100% d'évaluation annuelle de l'ensemble des travailleurs).

L'analyse des données suite à l'exécution du plan de formation de l'année 2021 validé, nous donne les indicateurs suivants :

Intitulé	Expression	Valeur	Utilité	Commentaire
Taux d'exécution budgétaire de la formation	Budget réalisé Budget formation	37,79%	Suivi du budget et ajustement	Le taux est en baisse (56,85% en 2020)
Taux de réalisation du plan de formation	Nombre d'actions du plan réalisées Nombre d'actions programmées	72,22%	Suivi du plan et ajustement	Le taux est en légère baisse (78,57% en 2020)
Taux d'opportunité	Nombre d'actions non prévues et réalisées Nombre total d'actions réalisées	7,69%	Mesure de la capacité à prévoir Fiabilité de l'évaluation des besoins de formation.	07,69% des actions de formation réalisées en 2021 n'étaient pas programmées
Taux de couverture de la formation	Nombre d'agents formés Effectif total	25,39%	Identification des travailleurs non formés et programmation	Taux en hausse (20,68% en 2020)
Suivi-évaluation des acquis post-formation	Nombre d'actions suivies et évaluées Nombre total d'actions réalisées	0%	Mesure de la rigueur dans le suivi Corrections pour la suite des programmes	Les actions réalisées du plan de formation 2021 seront évaluées en 2022, conformément au planning établi.

¹ Dont 03 Assistants Administratifs et Comptables promus au poste de Chargé d'Etudes à la suite de recrutements

² Il s'agit des 03 Assistants Administratifs et Comptables promus au poste de Chargé d'Etudes à la suite de recrutements

En outre, au cours de l'année 2021, 100% des actions de formation réalisées en 2020 (12 actions au total) ont été évaluées.

La matrice des connaissances et des compétences est validée. Cependant, elle devra être améliorée au regard des dispositions de la norme ISO 30401 sur recommandation de l'auditeur en charge de la certification.

Le cadre de collaboration avec la Direction de la Santé et Sécurité au Travail (DSST) a été formalisé pour une durée de six (06) mois à compter du 1er juillet 2021 permettant ainsi à l'ANRMP de réaliser, dans ses locaux, l'activité de la visite médicale annuelle de soixante-trois (63) de ses travailleurs contre soixante-cinq (65) attendus. Soit un taux de réalisation de 96,92%.

4.3.4. Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

Objectif stratégique n°4 : Gestion technique, administrative et financière de l'organe de régulation (Division des Ressources Humaines)			
Rappel des objectifs 2021	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Mettre à disposition au moins 85% des besoins en ressources humaines	Taux de réalisation du plan de recrutement	100%	100%
Assurer une gestion optimale des RH à au moins 80%	Taux de réalisation de la visite médicale annuelle	100%	100%
	Taux d'exécution du plan de formation	100%	100%
	Taux d'évaluation de l'efficacité des formations	100%	100%
	Taux d'évaluation du personnel	100%	100%
	Taux de disponibilité des contrats d'objectifs	100%	100%

4.4. AU TITRE DU MANAGEMENT DE LA QUALITE, DES RISQUES ET DES PERFORMANCES

Le management de la qualité, des risques et des performances relève de la Division Déontologie, Qualité et Contrôle Interne (DDQCI). Elle est rattachée au Secrétaire Général.

4.4.1. Missions de la Division Déontologie, Qualité et Contrôle Interne (DDQCI)

Elle est chargée :

- de la mise en œuvre des programmes d'éthique et de déontologie dans le respect de la réglementation nationale et communautaire ;
- de la mise en place du Système de Management Qualité (SMQ) ;
- de l'amélioration permanente de la satisfaction des parties intéressées et de la performance de son organisation ;
- de la formulation et du déploiement de la stratégie qualité dans toute l'ANRMP, en s'assurant que les processus nécessaires au SMQ sont établis, mis en œuvre et entretenus ;
- du compte-rendu de la vitalité des processus et des besoins d'amélioration du SMQ au Secrétaire Général et au Président du Conseil de Régulation ;
- de l'évaluation des performances du système de management mis en œuvre ;
- de la conception et de la mise en œuvre de la démarche de contrôle interne ;
- du développement du dispositif de contrôle interne, de sa promotion et de son pilotage dans l'ensemble de l'ANRMP.

4.4.2. Activités programmées

Quatre (4) principales activités ont été programmées au titre du management de la qualité des risques et des performances. Il s'agit de :

Gestion du système de management de la qualité

Cette activité consiste à évaluer le niveau d'efficacité du système de management de la qualité, l'évaluation de l'état de mise en œuvre des activités planifiées par processus et leur niveau d'efficacité.

Réalisation des missions d'audits et de contrôle interne

Trois (3) missions d'audits internes, quatre (4) missions de contrôle interne et une mission de certification ont été planifiées sur l'année 2021 afin de s'assurer de la conformité des processus à la norme ISO 9001 : 2015 et de la mise en œuvre des actions inscrites dans les plans de travail annuels, dans les plans d'actions d'amélioration et les matrices de surveillance des risques.

Mise en œuvre des actions d'amélioration

Les actions d'amélioration sont identifiées pour corriger les insuffisances du système et favoriser une amélioration continue. Au cours de l'année 2021, soixante-quatre (64) actions d'amélioration ont été planifiées.

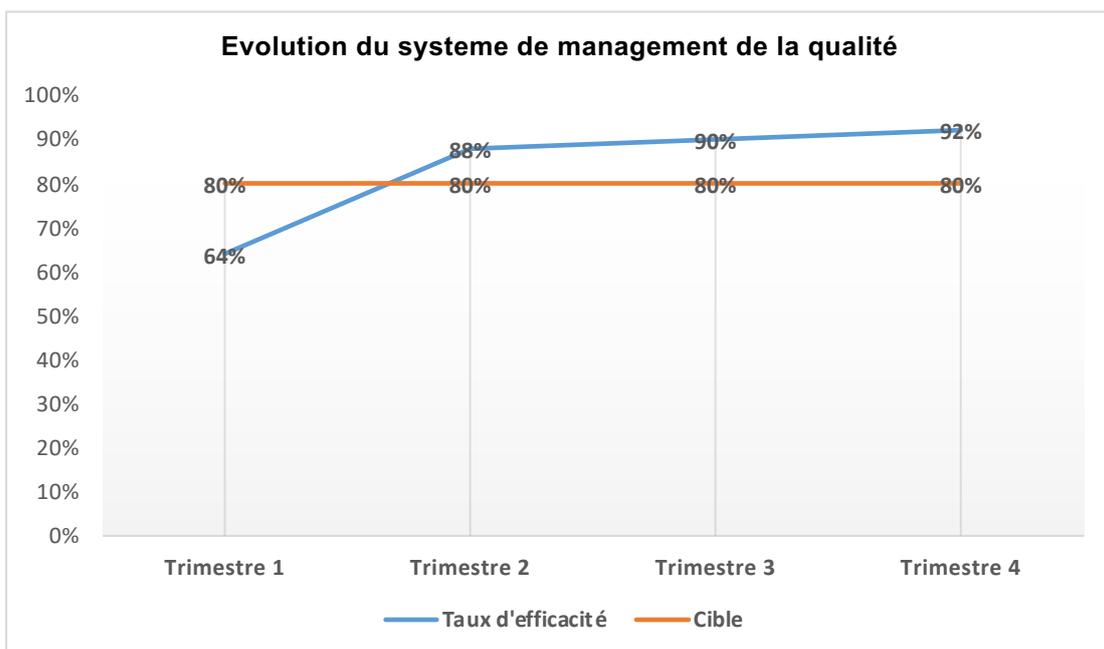
Gestion des risques

Cette activité consiste à identifier les risques auxquels le processus pourrait faire face (et l'empêcher d'atteindre ses objectifs) et planifier des actions de maîtrise des risques.

4.4.3. Activités réalisées

Gestion du système de management de la qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'organe de régulation, les axes de la politique qualité sont déclinés en quarante-cinq (45) objectifs opérationnels auxquels sont attachés soixante-dix-huit (78) indicateurs de performance. Le taux d'atteinte de la cible et le taux d'efficacité du système de management sont respectivement, de 72% et 92%.



Réalisation des missions d'audits et de contrôle interne

Un programme d'audit et de contrôle interne a été élaboré comprenant trois (3) missions d'audits internes, quatre (4) missions de contrôle interne et une mission de certification.

Toutes les missions d'audits internes planifiées ont été réalisées. Il s'agit de l'audit interne qualité qui a permis de s'assurer de la disponibilité des évidences de la mise en œuvre et de l'efficacité des actions de la mise en œuvre des plans de travail annuels (PTA), plan d'action d'amélioration (PAA) et risques, de l'audit du système documentaire, dont l'objectif était de statuer sur la conformité des documents présentés lors du pointage conformément aux exigences de la norme ISO 9001 : 2015 et enfin l'audit à blanc qui a permis d'évaluer la conformité et l'efficacité des activités par rapport aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 , de fournir un avis sur l'efficacité du système à atteindre ses objectifs et de donner un avis sur l'état du système en vue de l'audit de certification.

Concernant les missions de contrôle interne, les quatre (4) missions planifiées ont également été réalisées. Ces missions étaient relatives à l'évaluation de la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de contrôle interne (protection-mitigation-vigilance) et à la vérification de la disponibilité et de la fiabilité des informations documentées.

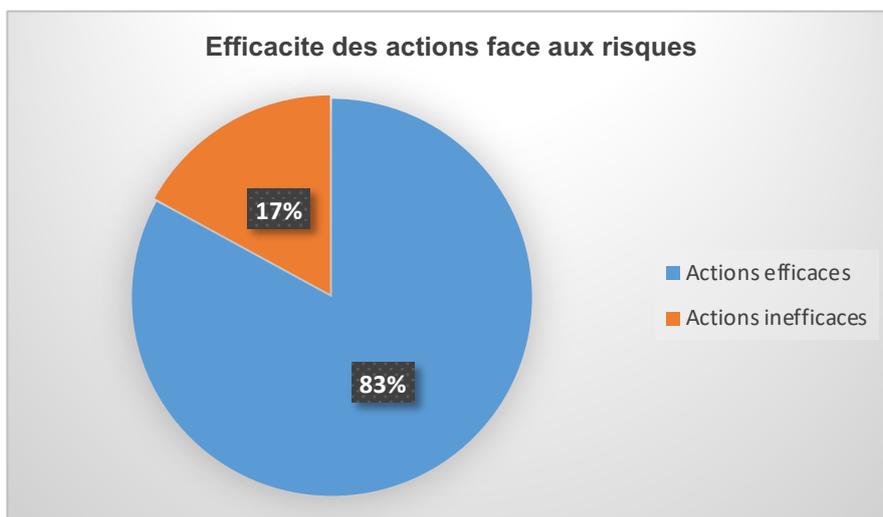
La mission de certification a été réalisée par le cabinet de certification SGS et a abouti à la recommandation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics à la certification à la norme ISO 9001 version 2015.

Mise en œuvre des actions d'amélioration

Soixante-quatre (64) actions ont été planifiées au cours de l'exercice 2021. Toutes les actions planifiées ont été mises en œuvre, soit un taux de réalisation de 100%.

Gestion des risques

La cartographie des risques a répertorié sept (7) risques dont quatre (4) risques élevés et trois (3) risques moyens. En vue de maîtriser ces risques, vingt-trois (23) actions ont été planifiées. La réalisation de ces actions donne un taux de réalisation de 100% et un taux d'efficacité de 83%.



4.4.4. Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

Objectif stratégique n°4 : Gestion technique, administrative et financière de l'organe de régulation (Division Déontologie, Qualité et Contrôle Interne)			
Rappel des objectifs 2021	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Objectif 1 : S'assurer de l'atteinte d'un taux d'efficacité du SMQ d'au moins 80%	Taux d'efficacité globale du SMQ	≥80%	92%
Réaliser 100% des actions d'amélioration	Taux de réalisation des actions d'amélioration	100%	100%
Réaliser à 100 % les audits qualité et contrôles internes planifiés et validés	Taux d'exécution du programme des audits qualité (cible 100%)	100%	100%
	Taux d'exécution du programme de contrôles internes (cible 100%)	100%	100%
Atteindre un niveau d'efficacité des actions suite à audit d'au moins 85%	Taux d'efficacité des recommandations issues des missions d'audit (cible ≥85%)	≥85%	92%
Exécuter 100% des actions face aux risques et opportunités	Taux d'exécution des dispositions de maîtrise face aux risques (cible 100%)	100%	100%
	Taux d'exécution des actions liées aux opportunités (cible 100%)	100%	N/A

4.5. AU TITRE DE LA GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

La gestion des systèmes d'information est confiée à la Division des Systèmes d'Information (DSI) rattachée au Secrétaire Général.

4.5.1. Missions de la Division des Systèmes d'Information (DSI)

Elle assure le management des systèmes d'information au sein de l'ANRMP et aux plans national et communautaire. A ce titre, elle est chargée :

- de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'information de l'Autorité de régulation ;
- de l'animation et la transformation numérique des missions et des processus de l'administration ainsi que de la conduite du changement en matière de systèmes d'information ;
- de la conception et du maintien des infrastructures et services numériques et d'information de l'ANRMP et de ses usagers, tout en assurant leur disponibilité, leur performance et leur sécurité ;
- de l'assistance au Secrétaire Général pour la supervision des projets en relation avec les systèmes d'information nationaux et communautaires sur les marchés publics ;
- de la collecte, du stockage, de la protection et l'exploitation des données issues des systèmes d'information ainsi que de leur ouverture et diffusion auprès des acteurs internes et externes ;
- de la supervision de l'animation du site internet institutionnel de l'ANRMP et de tout autre site internet en relation avec les marchés publics dont la conception ou la surveillance est assurée par l'ANRMP ;
- de la gestion et de la conservation des fonds d'archives matérielles et électroniques de l'Autorité de régulation et de la mise à disposition auprès des usagers ;
- de la gestion et de la conservation de la documentation matérielle et électronique de l'Autorité de régulation et de la mise à disposition auprès des usagers ;

- de la définition et la gestion des normes, méthodes, outils et référentiels pour la réalisation des activités de planification, de construction et d'exploitation des systèmes d'information ;
- de la sécurité et la pérennité des systèmes d'information et de communication par la prévention, la définition et l'application de normes ainsi que le contrôle des vulnérabilités ;
- de la définition des niveaux de services des prestataires et des indicateurs de qualité de service et de leur formalisation par contrat ;
- de la recherche et du développement de nouvelles techniques et méthodes novatrices nécessaires pour améliorer la démarche de la Division des Systèmes d'Information à l'appui des objectifs stratégiques de l'Autorité de régulation.

4.5.2. Activités programmées

Le programme des activités comprend les actions liées à la gestion des archives et documentation, des applicatifs et interfaces et des infrastructures réseaux.

4.5.3. Activités réalisées

Archives et documentation

Au titre de la gestion des archives et de la documentation, les actions suivantes ont été réalisées :

- élaboration d'une politique d'amélioration du système d'archivage de l'ANRMP;
- élaboration d'outils de gestion des archives ;
- conception d'un plan d'aménagement de la salle d'archives ;
- opérationnalisation de la salle d'archives ;
- installation des équipements de sécurité de la salle d'archives ;
- sensibilisation et coaching des correspondants archives des Départements et des Divisions aux bonnes pratiques archivistiques ;
- archivage de 100% des documents collectés dans les différentes entités ;
- archivage des périodiques et de la documentation sur la commande publique.

L'ANRMP a été distinguée Lauréate de la catégorie Administration Publique, meilleure administration en matière de gestion des archives édition 2021 par l'Association des Jeunes Archivistes de Côte d'Ivoire (AJACI).

Applicatifs et interfaces

Dans l'optique d'optimiser le recouvrement de la redevance de régulation, un système électronique de gestion de la redevance de régulation a été initié en 2018 et rendu opérationnel en décembre 2019, le Système de Gestion de la Redevance de Régulation (SYGERR). Cet applicatif intègre la fonctionnalité de génération du quitus de non-redevance sécurisé portant une signature électronique certifiée selon les normes de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) ainsi que l'enregistrement et le traitement automatisés du paiement de la redevance. Un contrat de maintenance avec un prestataire est en cours, aux fins de prise en compte des nouvelles fonctionnalités majeures et des améliorations demandées par l'ANRMP.

La communication au grand public des activités de l'ANRMP est véhiculée à travers le site internet qui a été mis en ligne depuis janvier 2012 (www.anrmp.ci). Une refonte de ce site internet a été réalisée en 2021 pour donner une nouvelle version plus attractive avec des fonctionnalités plus étendues.

Plusieurs applications nécessaires à la bonne exécution des missions de l'ANRMP ont été conçues. Ce sont le Système de gestion de la paie (RH-SYSTEM), l'Application de gestion du stock informatique et bureautique (STOCK), l'Annuaire téléphonique interne de l'ANRMP (E-ANNUAIRE), l'Application de Consultation des Reçus de Paiement de la redevance de régulation (ACRP) et le Système de diffusion des documents du personnel (PARTAGERH)..

Infrastructures réseaux

Les travaux d'opérationnalisation du réseau informatique et téléphonique ont été finalisés au cours de l'année 2021.

Le réseau informatique est constitué d'une centaine de postes de travail qui sont reliés entre eux à travers un réseau local avec un équipement de pare-feu qui joue le rôle de routeur et de sécurisation de l'infrastructure réseau. Il permet d'échanger des données entre collaborateurs internes. Il offre également une ouverture vers le monde extérieur à travers une liaison internet fibre optique de 10 Mbps, une interconnexion distante par liaison radio avec le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP) et un accès à l'application distante SIGEPN via internet. Le réseau informatique comprend aussi les systèmes de vidéosurveillance, visio-conférence et contrôle d'accès.

Relativement au système téléphonique, il est constitué d'un autocommutateur IP relié à une centaine de postes téléphoniques, de deux lignes numériques externes Orange COTE D'IVOIRE, ainsi qu'une passerelle GSM/RNIS.

L'ANRMP dispose d'un réseau radioélectrique équipé d'une station relais et des postes radioélectriques avec une assignation d'un couple de fréquences radioélectriques octroyé par l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radioélectriques.

4.5.4. Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

Objectif stratégique n°4 : Gestion technique, administrative et financière de l'organe de régulation (Division des Systèmes d'Information)			
Rappel des objectifs 2021	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Objectif 1 : Informatiser les procédures et activités de l'ANRMP (30 %)	Taux des procédures et activités informatisées	≥30%	32%
Objectif 2 : Satisfaire à 80% les besoins en maintenance, en assistance	Taux de respect du planning des maintenances préventives	≥ 90%	100%
	Taux de respect de délai d'intervention après réception de la demande	80%	100%
Objectif 3 : Assurer au moins à 95% la sécurité et la disponibilité des installations, logiciels et des données informatiques	Taux d'équipements déployés disposant d'antivirus mis à jour	100%	100%
	Temps de disponibilité du site internet	24h/24	23h28
	Taux de sauvegarde des données numériques	100%	99%
Objectif 4 : Archiver 75% des documents produits ou reçus des services	Taux d'archivage des documents collectés	75%	100%

4.6. AU TITRE DE LA GESTION DU BUDGET ET DU PATRIMOINE

La gestion du budget et du patrimoine est réalisée par la Division des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP). La DAFP est rattachée au Secrétaire Général.

4.6.1. Missions de la Division des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP)

Elle supervise la gestion financière et patrimoniale de l'ANRMP. A ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration des projets de budget annuel ;
- de la mise en œuvre de la gestion budgétaire (engagement des dépenses et titres de recettes, ordonnancement des paiements) ;
- de la production du rapport d'exécution budgétaire ;
- de la production de toute information financière ;
- de la sécurité du patrimoine ;
- du bon fonctionnement du matériel de transport, des équipements, des stocks, etc. ;
- de la planification et de la coordination des travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine ;
- de la valorisation du patrimoine (bâtiments, matériel de transport, machines et équipements, mobiliers, stocks, etc.) ;
- de la mise en œuvre de la comptabilité matières ;
- de la liaison opérationnelle avec le Contrôle Budgétaire et l'Agence Comptable.

4.6.2. Activités programmées

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est de huit milliards huit cent trente-sept millions huit cent soixante-onze mille quatre cent quarante-cinq (8.837.871.445) francs CFA. Il représente 97% du budget total.

Chapitre	Libelle	Dotation
610	Electricité-Eau-Gaz-Oxygène	62.000.000
611	Carburant et Lubrifiants	360.000.000
619	Autres fournitures extérieures	98.071.445
620	Transport et frets	50.000.000
631	Loyer-Leasing, Charges locatives	27.500.000
632	Entretien et réparation	93.000.000
633	Postes et télécommunications	95.050.000
634	Frais de réception	30.000.000
635	Formation professionnelle	85.000.000
636	Frais fonctionnement du contrôle budgétaire	18.500.000
637	Sous-traitance et opérations programmées	2.554.000.000
638	Frais de Fonctionnement de l'Agence Comptable	21.000.000
639	Autres services extérieurs	986.750.000
640	Charges permanentes	900.000.000
649	Charges exceptionnelles	327.500.000
650	Frais et charges du personnel permanent	2.111.500.000
661	Impôts et taxes	17.000.000
691	Dotation au titre II	1.001.000.000
TOTAL		8.837.871.445

Dépenses en investissement

La dotation prévue en investissement (titre II) est d'un milliard deux cent un millions (1 201 000 000) de francs CFA, soit 13% du budget total.

Chapitre	Libelle	Dotation
201	Frais d'étude et de recherche	50.000.000
206	Autres immobilisations incorporelles	150.000.000
221	Construction d'exploitation	500.000.000
222	Equipement du contrôle budgétaire	7.000.000
225	Matériel de transport	282.000.000
226	Mobiliers, Matériels de Bureau, Laboratoire, Aménagement.	155.000.000
228	Equipement de l'Agence Comptable.	7.000.000
229	Autres Immobilisations corporelles	50.000.000
TOTAL		1.201.000.000

Ressources pour le fonctionnement

Elles sont estimées à huit milliards huit cent trente-sept millions huit cent soixante-onze mille quatre cent quarante-cinq (8 837 871 445) francs CFA. Elles sont essentiellement constituées des produits et profits divers (Chapitre 750), des émissions sur gestions antérieures (Chapitre 757) et des subventions d'exploitation hors projet pour achat de biens et services (Chapitre 761).

Chapitre	Libelle	Dotation
750	Produits et profits divers	5.200.000.000
757	Émissions sur gestions antérieures	3.289.800.000
761	Subventions d'exploitation hors projet achats de biens et services + dépenses de personnel	348.071.445
TOTAL		8.837.871.445

Ressources pour l'investissement

Au titre des investissements, les ressources prévues sont d'un milliard deux cent un million (1 201 000 000) de francs CFA. Les ressources d'investissement sont constituées principalement de la dotation du titre I (chapitre 106) avec une dotation d'un milliard un million (1 001 000 000) de francs CFA et de la Subvention pour dépenses en capital hors projet (chapitre 141) qui est de deux cent millions (200 000 000) de francs CFA.

Chapitre	Libelle	Dotation
106	Dotation du titre 1	1.001.000.000
141	Subvention pour dépenses en capital sur projet	200.000.000
TOTAL		1.201.000.000

4.6.3. Activités réalisées

Les activités réalisées concernent l'exécution des dépenses et des ressources du budget et la gestion du patrimoine.

Exécution des dépenses

Le cumul des engagements relatifs aux dépenses de fonctionnement s'élève à sept milliards neuf cent quinze millions quatre cent douze mille sept cent soixante-treize (7 915 412 773) francs CFA et celui des investissements à cinq cent vingt-huit millions cent dix mille deux cent quarante et quatre (528 110 244) francs CFA.

Dépense	Dotation	Montant engagé	Taux d'exécution
Fonctionnement	8 837 871 445	7 915 412 773	90%
Investissement	1 201 000 000	528 110 244	44%
TOTAL	10 038 871 445	8 443 523 017	84%

Exécution des ressources de subventions de l'Etat

Pour une prévision de cinq cent quarante-huit millions soixante-onze mille quatre cent quarante-cinq (548 071 445) francs CFA, cinq cent quarante-huit millions soixante-onze mille quatre cent quarante-cinq (548 071 445) francs CFA ont été recouverts, soit un taux de recouvrement de 100%.

Chapitre	Intitulé	Dotation prévue	Montant recouvert	Taux de recouvrement
141	Subvention d'équipement hors projet	200 000 000	200 000 000	100%
761	Subvention d'exploitation	348 071 445	348 071 445	100%
TOTAL		548 071 445	548 071 445	100%

Exécution des ressources propres

Les ressources propres sont essentiellement constituées de la redevance de régulation et des émissions sur gestions antérieures. La redevance de régulation recouvrée pour l'exercice 2021 s'élève à huit milliards quatre cent soixante-dix-huit millions huit cent soixante-cinq mille neuf cent onze (8 478 865 911) francs CFA pour une prévision de cinq milliards deux cent millions (5 200 000 000) de francs CFA, soit un excédent de trois milliards deux cent soixante-dix-huit millions huit cent soixante-cinq mille neuf cent onze (3 278 865 911) francs CFA. Les émissions sur gestions antérieures proviennent des soldes cumulés de l'exécution du budget des exercices antérieurs. Pour l'année 2021, trois milliards quatre cent soixante-six millions six cent trente-six mille six cent soixante-un (3 466 636 661) francs CFA ont été intégrés pour une prévision de trois milliards deux cent quatre-vingt-neuf millions huit cent mille (3 289 800 000) francs CFA, soit un excédent de cent soixante-seize millions huit cent trente-six mille six cent soixante-un (176 836 661) francs CFA. Cet excédent est dû à la régularisation des subventions sur gestions antérieures.

Chapitre	Intitulé	Dotation prévue	Montant recouvert	Taux de recouvrement
750	Prestation de services	5 200 000 000	8 478 865 911	163%
757	Emissions sur gestions antérieures	3 289 800 000	3 466 636 661	105%

Gestion du patrimoine

Le patrimoine de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) comprend le parc automobile, les mobiliers et fournitures de bureau et le siège.

Le parc automobile de l'ANRMP est constitué de trente (30) véhicules. Au titre de l'année 2021, l'ANRMP a acquis trois (03) véhicules de marque TOYOTA, de type FORTUNER, six (06) véhicules de marque TOYOTA, de type BELTA et une TOYOTA de type RAV4. Deux (02) véhicules de marque TOYOTA de type COROLLA sont en attente de livraison. Le montant engagé au titre de l'année 2021 pour l'acquisition des véhicules s'élèvent à deux cent quatre-vingt et un millions huit cent mille un (281 800 001) francs CFA.

Au titre de l'année 2021, des mobiliers de bureau ont été acquis pour un montant de cinquante-cinq millions deux cent huit mille deux cent quatre-vingt-deux (55.208.282) francs CFA. Il faut aussi noter que les mobiliers de bureaux ont été inventoriés et codifiés. Compte tenu des problèmes d'utilisation du logiciel de gestion de stocks de fournitures de bureau, la livraison des fournitures a connu un retard.

L'ANRMP dispose de deux bâtiments dont une villa et un bâtiment R+3. Pour l'année 2021, il faut noter que les plannings d'entretien ont été bien suivis, les équipements du bâtiment ont été inventoriés et codifiés.

4.6.4. Etat d'exécution du cadre de résultats stratégiques

Objectif stratégique n°4 : Gestion technique, administrative et financière de l'organe de régulation (Division des Affaires Financières et du patrimoine)			
Objectifs opérationnels	Indicateurs de mesure	Cible 2021	Résultat 2021
Objectif 1 : Assurer à 100% la gestion budgétaire et comptable	Délai de mise à disposition du budget dès réception de la notification du budget	10 jours après la date de notification du budget	3 jours
	Nombre de modification budgétaire par arrêté (≤ 2)	≤ 2	1
	Taux de différé du CB et de l'AC (moins de 10%)	Au moins 10%	1%
	Taux de rejet du CB et de l'AC (moins de 10%)	Au moins 10%	1%
	Délai de mise à disposition des rapports trimestriels (au plus tard le 30 du 1er mois du trimestre suivant)	Au plus tard le 30 du 1er mois du trimestre suivant	Taux de respect des délais= 75% soit 3 trimestres sur 4
	Produire le projet de budget de l'année N+1 au plus tard le 15 août de l'année N	Au plus tard le 15 août de l'année N	0% (non respect des délais)
	Taux de respect du délai des traitements des demandes de quitus 100%	100%	100%
Objectif 2 : Gérer le patrimoine à 100%	Taux de mise en œuvre du planning de maintenance préventive des véhicules, des bâtiments et des équipements	100%	75%
	Taux de réalisation des inventaires des fournitures de bureaux et du mobiliers (100%)	100%	100%
	Taux de traitement des sinistres 100%	100%	75%
	Taux de codification (100%)	100%	100%

ANNEXES



ANNEXE I :

**ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN DE DÉFINITION DES
POLITIQUES**

**PLAN DE DEFINITION DES
POLITIQUES DE LA PERIODE
2020-2021-2022**

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires
						2020				2021				2022								
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
1	Elaborer le projet de décret portant Code de Déontologie des acteurs de la commande publique	Directive n° 04/2012/ CM/UEMOA du 28 septembre 2012 relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'UEMOA	Transposer la directive relative à l'éthique et déontologie dans la commande publique	Le Code d'Ethique et de Déontologie est élaboré et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation													31 déc 21	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 6 juillet 2021	
2	Elaborer le projet de décret fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des marchés	Le présent projet de décret est proposé en application des articles 5, 16, 18 et 75 du Code des marchés publics.	Etre conforme aux dispositions du Code des marchés publics	Le projet de décret d'application du Code des marchés publics est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation													31 déc 20	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 7 mai 2021	
3	Elaborer le projet de décret fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires au regard du code des marchés publics	Le présent projet de décret est proposé en application des articles 5, 6 et 7 du Code des marchés publics.	Etre conforme aux dispositions du Code des marchés publics	Le projet de décret d'application du Code des marchés publics est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation													31 déc 20	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 7 mai 2021	
4	Elaborer le projet de décret fixant les modalités de constitution des garanties et de révocation des garants dans les marchés publics	Le présent projet de décret est proposé en application des articles 95 à 108 du Code des marchés publics.	Etre conforme aux dispositions du Code des marchés publics	Le projet de décret d'application du Code des marchés publics est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation													31 déc 21	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 7 mai 2021	

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires	
						2020				2021				2022									
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4						
5	Elaborer le projet de décret portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics	Le présent projet de décret est proposé en application des articles 122 à 127 du Code des marchés publics.	Etre conforme aux dispositions du Code des marchés publics	Le projet de décret d'application du Code des marchés publics est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation														31 déc 21	-	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 7 mai 2021
6	Elaborer le projet de décret portant attributions, composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	Le présent projet de décret est proposé en application de l'article 13 du Code des marchés publics.	Etre conforme aux dispositions du Code des marchés publics	Le projet de décret d'application du Code des marchés publics est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation														31 déc 21	-	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 7 mai 2021
7	Elaborer le projet de décret portant régime des conventions entre personnes morales assujetties au Code des marchés publics	Le présent projet de décret est proposé en application de l'article 2 alinéa 3 du Code des marchés publics. Il précise les conditions de recours aux conventions entre les personnes morales.	Etre conforme aux dispositions du Code des marchés publics	Le projet de décret d'application du Code des marchés publics est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation														31 déc 21	-	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 7 mai 2021
8	Elaborer le projet de décret portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés	Le présent projet de décret est proposé en application des articles 151 à 156 du Code des marchés publics.	Etre conforme aux dispositions du Code des marchés publics	Le projet de décret d'application du Code des marchés publics est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation														31 déc 21	-	Réalisé	Projet de décret Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le projet de décret a été transmis au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le 7 mai 2021

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires
						2020				2021				2022								
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
9	Elaborer le projet de Communication en Conseil des Ministres relative à l'adoption de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des acteurs des marchés publics en Côte d'Ivoire	La Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités dans le domaine des marchés publics (SNRC) s'inscrit dans le cadre de l'application au niveau national, du Document de Stratégie Communautaire de Renforcement des Capacités dans le domaine des marchés publics (DSCRC) adopté en 2012, par la Commission de l'UEMOA	Professionnaliser les acteurs des marchés publics	Le projet de Communication en Conseil des Ministres est rédigé et transmis	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation													31 déc 21	-	Réalisé	Projet de Communication en Conseil des Ministres Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Le Communication a été adopté en Conseil des Ministres du 22 septembre 2021
10	Organiser l'atelier de pré-validation des dossiers types d'appel d'offres de travaux et fournitures et services connexes	Cette action est proposée en application de l'article 25 du Code des marchés publics.	Avoir des dossiers types d'appel d'offres de travaux et fournitures et services connexes adaptés au Code de 2019	Dossiers types d'appel d'offres de travaux et fournitures et services connexes adaptés	Rédiger les termes de référence Organiser l'atelier Rédiger le rapport de l'atelier et la synthèse des observations													30 juin 21	24 000 000	Réalisé	Rapport de l'atelier et synthèse des observations Termes de référence Liste de présence	Atelier organisé du 29 juin au 2 juillet 2021 à l'Hôtel des Parlementaires de Yamoussoukro
11	Organiser l'atelier de pré-validation des dossiers types d'appel d'offres de services courants et de prestations intellectuelles	Cette action est proposée en application de l'article 25 du Code des marchés publics.	Avoir des dossiers types d'appel d'offres de travaux et fournitures et services connexes adaptés au Code de 2019	Dossiers types d'appel d'offres de travaux et fournitures et services connexes adaptés	Rédiger les termes de référence Organiser l'atelier Rédiger le rapport de l'atelier et la synthèse des observations													30 juin 22	24 000 000	Réalisé	Rapport de l'atelier et synthèse des observations Termes de référence Liste de présence	Activité prévue pour 2022

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires	
						2020				2021				2022									
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4						
12	Créer le Comité de Pilotage et le Comité d'Evaluation dans le cadre de l'Evaluation du système des marchés publics selon MAPS II	Déclencheur 2020 de l'appui budgétaire de la BAD	Relever les forces et faiblesses du système des marchés publics	Le projet d'arrêté de création du Comité de Pilotage et du Comité d'Evaluation est rédigé	Rédiger le projet de texte Faire le suivi de validation														31 déc 20	-	Réalisé	Projet d'arrêté Courriers de transmission Matrice de suivi des textes	Arrêté signé le 28 décembre 2020
13	Recruter les consultants national et international dans le cadre de l'Evaluation du système des marchés publics selon MAPS II	Déclencheur 2020 de l'appui budgétaire de la BAD	Relever les forces et faiblesses du système des marchés publics	Les termes de référence sont rédigés	Rédiger les termes de référence														30 juin 21	100 000 000	Réalisé	TDRs validés	AMI publié dans le BOMP n°1622 du 22 juin 2021 sous le numéro S154/2021, sur le site internet www.anrmp.ci le 29 juin 2021 et dans Fraternité Matin n°16958 du mardi 6 juillet 2021 ;
14	Recruter un consultant pour l'élaboration de manuels de procédures pour les acteurs de la commande publique	L'article 25, alinéa 2 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF initie, en liaison avec la DGMP, les documents tels que les manuels de procédures	Cette opération a pour objectif d'élaborer des manuels de procédures de passation, de contrôle, et de régulation pour les acteurs de la commande publique	Manuels de procédures sont rédigés	Rédiger les termes de référence														31 déc 22	24 000 000		TDRs validés	

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires
						2020				2021				2022								
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
15	Elaborer des rapports d'activités annuels de l'ANRMP	L'article 25, alinéa 12 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF informe le public des activités de l'Autorité de régulation	Cette opération a pour objectif de permettre à l'organe de régulation de la commande publique de communiquer et de rendre compte au public des activités effectuées en année N-1	Projet de rapport d'activités validé	Rédiger le rapport d'activités													31 mars 21	-	Réalisé	Rapport d'activités	Rapport d'activités 2020 disponible
16	Elaborer la Revue du Régulateur des Marchés Publics	L'article 25, alinéa 12 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF informe à travers l'édition et la publication d'une revue périodique ainsi que l'animation d'un site Internet dédié à la commande publique	L'objectif visé est la création d'un périodique qui se veut un outil d'information du public sur les activités de l'ANRMP ainsi qu'une lucarne d'expression des acteurs de la commande publique et du public en général	Plan / Rubriques de la revue validé	Rédiger une Revue													31 déc 22	-		Revue du régulateur	
17	Recruter un prestataire pour la production des modules de formation et des cas pratiques pour les sessions de renforcement des capacités des acteurs	L'article 25, alinéa 12 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF est chargée de définir les stratégies de formation en matière de commande publique	Cette action vise l'élaboration et la mise à disposition des acteurs de la commande publique des supports de formation comportant les modules de formation sur les 3 composantes la régulation de la commande publique, (EAI, DPF et RS)	Projet du recueil des modules de formation validés	Rédiger les TDRs													31 déc 22	10 000 000		TDRs validés	

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires
						2020				2021				2022								
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
18	Rédiger des projets d'avis sur les questions relatives à la commande publique	L'article 25, alinéa 4 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF est chargée de formuler des avis et recommandations au Conseil, et le cas échéant, au Ministre chargé des marchés publics pour la définition et l'amélioration des politiques en matière de commande publique	L'objectif de cette action est de donner, après sollicitation ou constat, des orientations issues de réflexions approfondies sur des questions relatives à la commande publique.	Avis sur les questions pertinentes de la commande publique	Rédiger les TDRs													31 déc 21	-	Réalisé	Avis	Courriers adressés aux Mairies pour la prise en compte des observations du Conseil de Régulation d'avril 2021
19	Recruter un consultant pour l'évaluation de la prise en compte du genre dans les marchés publics	Cette évaluation fait suite au forum organisé par la Banque Africaine de Développement (BAD), du 28 au 29 mars 2019, à Johannesburg (Afrique du Sud), sur le thème : « Intégration du genre dans les achats publics en Afrique : la voie à suivre ».	L'objectif est de faire l'état des lieux de la prise en compte du genre dans la commande publique	L'état de la participation à la commande publique des entreprises dirigées par les femmes est connu	Rédiger les TDRs													30 juin 21	11 000 000	Réalisé	TDRs validés	AMI publié dans le BOMP n°1622 du 22 juin 2021 sous le numéro S154/2021, sur le site internet www.anrmp.ci le 29 juin 2021 ; Date d'ouverture : 8 juillet 2021
20	Recruter un cabinet pour l'élaboration des cahiers des charges relatifs à l'organisation d'un «Forum sur la commande publique »	Au regard des mutations profondes opérées dans les marchés publics et leur implication sur l'écosystème de commande publique en Côte d'Ivoire, il est apparu nécessaire de fédérer toutes les compétences, les expertises en vue de la création d'une synergie d'ensemble	L'objectif est de fédérer toutes les compétences, les expertises en matière de marchés publics en vue de la création d'une synergie d'ensemble.	Le cahier des charges générales et particulières relatives aux aspects juridiques, administratifs, techniques et financiers est élaboré	Rédiger les TDRs													30 juin 21	15 000 000	Réalisé	TDRs validés	AMI publié dans le BOMP n°1622 du 22 juin 2021 sous le numéro S154/2021, sur le site internet www.anrmp.ci le 29 juin 2021 ; Date d'ouverture : 8 juillet 2021

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires	
						2020				2021				2022									
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4						
21	Organiser le « Forum sur la commande publique »	Au regard des mutations profondes opérées dans les marchés publics et leur implication sur l'écosystème de commande publique en Côte d'Ivoire, il est apparu nécessaire de fédérer toutes les compétences, les expertises en vue de la création d'une synergie d'ensemble	L'objectif est de fédérer toutes les compétences, les expertises en matière de marchés publics en vue de la création d'une synergie d'ensemble.	Le cahier des charges générales et particulières relatives aux aspects juridiques, administratifs, techniques et financiers est élaboré	Rédiger les TDRs													31 déc 22	150 000 000		Rapport du forum		
22	Recruter un consultant pour l'élaboration du canevas de rédaction du rapport général sur la commande publique	L'ANRMP est chargée de produire un rapport annuel portant sur les conditions d'application du Code des marchés publics, le respect de ses principes directeurs, et de faire des recommandations pour améliorer le processus de la commande publique,	L'objectif est d'élaborer, en liaison avec les acteurs majeurs du système de la commande publique, notamment la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), le rapport général de la commande publique de la Côte d'Ivoire.	La structure et le contenu du rapport général sur la commande publique sont connus	Rédiger les TDRs														30 juin 21	11 000 000	Réalisé	TDRs validés	AMI publié dans le BOMP n°1622 du 22 juin 2021 sous le numéro S154/2021, sur le site internet www.anrmp.ci le 29 juin 2021 ; Date d'ouverture : 8 juillet 2021

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires
						2020				2021				2022								
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
23	Recruter un consultant pour la rédaction du rapport général sur la commande publique	L'ANRMP est chargée de produire un rapport annuel portant sur les conditions d'application du Code des marchés publics, le respect de ses principes directeurs, et de faire des recommandations pour améliorer le processus de la commande publique,	L'objectif est d'élaborer, en liaison avec les acteurs majeurs du système de la commande publique, notamment la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), le rapport général de la commande publique de la Côte d'Ivoire.	Le rapport général sur la commande publique est rédigé	Rédiger les TDRs													31 déc 22	150 000 000		TDRs validés	
24	Recrutement d'un cabinet informatique pour la conception, le développement et la mise en service d'un système d'archivage électronique des documents sur les marchés publics	L'article 25 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF est chargée de collecter la documentation relative aux procédures de passation, d'exécution, ou de contrôle des marchés publics et des contrats de PPP.	L'objectif de cette activité est de concevoir, développer et rendre opérationnel un système d'archivage des marchés	Le système d'archivage des marchés est opérationnel	Rédiger les TDRs													31 déc 22	80 000 000		TDRs validés	

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires		
						2020				2021				2022										
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4							
25	Recrutement d'un cabinet informatique pour le diagnostic juridique, technique et financier en vue de la conception, du développement et de la mise en service d'un système électronique de gestion des recours	L'article 25 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF est chargée de conduire les réformes et la modernisation des procédures et outils de passation de commande publique.	L'objectif de cette activité est de concevoir, développer et rendre opérationnel un système dématérialisé de gestion des recours et dénonciation	Le système dématérialisé de gestion des recours et dénonciation est opérationnel	Rédiger les TDRs															31 mars 22	15 000 000		TDRs validés	
26	Recrutement d'un cabinet informatique pour la conception, le développement et la mise en service d'un système électronique de gestion des recours	L'article 25 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF est chargée de conduire les réformes et la modernisation des procédures et outils de passation de commande publique.	L'objectif de cette activité est de concevoir, développer et rendre opérationnel un système dématérialisé de gestion des recours et dénonciation	Le système dématérialisé de gestion des recours et dénonciation est opérationnel	Rédiger les TDRs															31 déc 22	93 000 000		TDRs validés	
27	Recrutement d'un cabinet informatique pour le diagnostic juridique, technique et financier pour la conception et la mise en exploitation du E-learning dans les marchés publics	L'article 25, alinéa 4 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF est chargée de définir les stratégies de formation en matière de commande publique	Mettre en place le dispositif de E-learning sur la commande publique	Dispositif est fonctionnel	Rédiger les TDRs															31 mars 22	15 000 000		TDRs validés	

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Tâches	Délai de réalisation												Échéance	Budget estimatif (FCFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Commentaires		
						2020				2021				2022										
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4							
28	Recrutement d'un cabinet informatique pour la conception et la mise en exploitation du E-learning dans les marchés publics	L'article 25, alinéa 4 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF est chargée de définir les stratégies de formation en matière de commande publique	Mettre en place le dispositif de E-learning sur la commande publique	Le dispositif est fonctionnel	Rédiger les TDRs															31 déc 22	70 000 000		TDRs validés	
29	Réaliser l'évaluation de l'efficacité (évaluation à froid) des formations	Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité de l'ANRMP	L'objectif est d'évaluer la perception des acteurs formés sur l'efficacité des sessions de renforcement des capacités des acteurs des marchés publics	La perception des acteurs est évaluée	Rédiger le questionnaire Collecter les réponses Traiter et analyser les réponses Rédiger le rapport d'évaluation															30 sept 21	-	Réalisé	Questionnaire, Rapport d'évaluation	
30	Planifier et mettre en œuvre les activités de la Convention CESAG Dakar/ ANRMP signée de décembre 2020	Dans le cadre de la Stratégie nationale de renforcement des capacités (SNRC) des acteurs de la commande publique, une convention de partenariat a été signée entre l'ANRMP et CESAG Dakar	L'objectif est d'élaborer le plan d'activités de l'année pour la mise en œuvre de la convention	Le plan d'activités de l'année a été élaboré	Rédiger le plan d'activités															31 déc 22	-		Plan d'activités	

ANNEXE II :

**ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN DE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS**

**PLAN DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES DE L'ANNEE 2021**



N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Cible visée	Cible présente	T1	T2	T3	T4	Date prévisionnelle et lieu	Coût prévisionnel (F.CFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Date d'évaluation de l'efficacité	Commentaires
1	Renforcer les capacités du personnel de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en passation, contrôle et régulation des marchés publics	Cette formation fait suite à la requête de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en date du 16 novembre 2020	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des Inspecteurs et Auditeurs et Contrôleurs Internes de l'IGF	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connus ; les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	50 Inspecteurs et Auditeurs	46 auditeurs présents					2-3 mars 2021 à Abidjan	-	Réalisé du 2 au 3 mars 2021 à la Résidence Limanya d'Abidjan	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Les taux de participation est 88,33% et le taux d'atteinte de la cible est 92%
2	Formation des membres du Conseil de Régulation et Secrétariat Général de l'ANRMP	Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des membres du Conseil de Régulation en vue de faciliter l'exercice de leur mission en matière de régulation	Renforcement des capacités des Conseillers en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics, et des contrats de PPP	Les capacités des membres sont renforcées en matière de marchés publics ; les procédures de gestion des contrats PPP sont connues	28 membres du Conseil de Régulation et du Secrétariat Général de l'ANRMP	28 participants issus du Conseil de Régulation et du Secrétariat Général					24-26 mars 2021 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro	49 250 000	Réalisé du 7 au 9 avril à Hôtel Président de Yamoussoukro	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Les taux de participation est 89,5% et le taux d'atteinte de la cible est 91,7%
3	Formation des acteurs des services techniques des Sociétés d'Etat (SODE) et sociétés à participation financière publique majoritaire (SPFPM)	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des acteurs chargés de la commande publique au sein des Sociétés d'Etat (SODE) et sociétés à participation financière publique majoritaire (SPFPM) et assimilées pour faciliter l'exécution des crédits budgétaires au regard des dispositions dudit Code.	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des acteurs des services techniques des Sociétés d'Etat et assimilées, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connues ; Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	62 participants dont 52 pour les SODE et 12 pour les SPFPM	55 participants issus des SODE et SPFPM					21-23 avril 2021 à Afrikland Hôtel de Grand Bassam	98 350 000	Réalisé du 28 au 29 avril 2021 à NSA Hôtel de Grand Bassam	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Les taux de participation est 91,95% et le taux d'atteinte de la cible est 88,7%

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Cible visée	Cible présente	T1	T2	T3	T4	Date prévisionnelle et lieu	Coût prévisionnel (F.CFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Date d'évaluation de l'efficacité	Commentaires
4	Formation des acteurs des Ordonnateurs des établissements publics nationaux (EPN)	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des Ordonnateurs des établissements publics nationaux (EPN) pour faciliter l'exécution des crédits budgétaires au regard des dispositions dudit Code.	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des Ordonnateurs des établissements publics nationaux (EPN), en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connues ; Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	96 participants						27-28 mai 2021 à Afrikland Hôtel de Grand-Bassam	82 551 070	Réalisé du 19 au 23 octobre 2021 à GOLDEN PALACE HOTEL de Grand-Bassam	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Les taux de participation est 99,15% et le taux d'atteinte de la cible est 95,95%
5	Formation des acteurs des marchés publics en matière de lutte contre la corruption	Dans le cadre du Projet d'Appui au renforcement des Institutions de Contrôle de la Côte d'Ivoire (PACC), l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a exprimé le besoin de disposer d'outils afin de détecter les corruptions potentielles.	Cette activité vise à doter l'Etat et ses établissements publics d'outils afin de détecter les corruptions potentielles et renforcer les capacités des acteurs de la passation des marchés en matière de lutte contre la corruption.	Disposer d'outils nécessaires de contrôle interne afin de détecter les cas fraudes et les corruptions potentielles dans la commande publique ; Connaître l'exhaustivité des pratiques anti-concurrentielles	30 participants	30 participants					8-10 juin 2021	Budget 2021 du Projet d'Appui au renforcement des Institutions de Contrôle de la Côte d'Ivoire (PACC)	Réalisé du 8 au 10 juin 2021 à Seen Hôtel, Abidjan Plateau	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Les taux de participation et d'atteinte de la cible sont de 100%
6	Formation des acteurs des services techniques des Communes et District de l'intérieur	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des acteurs chargés de la commande publique au sein des Conseils régionaux, municipaux et des Districts pour faciliter l'exécution des crédits budgétaires au regard des dispositions dudit Code.	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des acteurs des services techniques et financiers des Collectivités territoriales, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connues ; Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	70 participants						15-16 juin 2021 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro	100 600 000		Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Cible visée	Cible présente	T1	T2	T3	T4	Date prévisionnelle et lieu	Coût prévisionnel (F.CFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Date d'évaluation de l'efficacité	Commentaires
7	Formation des acteurs du secteur privé affiliés au Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP)	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé pour faciliter leur compréhension des marchés publics	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connues Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	80 participants	68 participants					6-7 juillet 2021 à Afrikland Hôtel de Grand-Bassam	55 600 000	Réalisé les 22 et 23 juin 2021 à l'Hôtel SUPREME de Grand-Bassam	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement, de 86,27% et de 83,13%
8	Formation du personnel l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)	Cette formation fait suite à la requête adressée par l'ANRMP à l'ANRMP	L'objectif de cette formation est permettre la prise en main du processus des gestion des marchés publics par le personnel de l'ANRMP	Les modes et procédures de passation Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues Le circuit de l'exécution des dépenses budgétaires est connu	6 participants	5 participants					27 juillet 2021 à la salle du Secrétariat Général de l'ANRMP	0	Réalisé le 27 juillet 2021 à l'ANRMP	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement, de 92,3% et de 83,33%.
9	Formation des acteurs du secteur privé affiliés à la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils & Experts de Côte d'Ivoire (CHANIE)	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé pour faciliter leur compréhension des marchés publics	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connus Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	70 participants	60 participants					8-9 juillet 2021 à Afrikland Hôtel de Grand-Bassam	43 450 000	Réalisé les 2 et 3 août 2021 à GOLDEN PALACE HOTEL de Grand-Bassam	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement, de 91,86% et de 89,55%.

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Cible visée	Cible présente	T1	T2	T3	T4	Date prévisionnelle et lieu	Coût prévisionnel (F.CFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Date d'évaluation de l'efficacité	Commentaires
10	Formation des acteurs du secteur privé affiliés à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé pour faciliter leur compréhension des marchés publics	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connus ; Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	30 participants						20-21 juillet 2021 à Abidjan	43 450 000	Réalisé du 11 au 16 octobre 2021 à Hôtel Président de Yamoussoukro	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Les taux de participation est 93,93% et le taux d'atteinte de la cible est 92,5%
11	Formation des acteurs du secteur privé affiliés à la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME)	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé pour faciliter leur compréhension des marchés publics	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des acteurs du secteur privé, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connus ; Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	80 participants	78 participants					23-24 septembre 2021 à Abidjan	78 100 000	Réalisé les 29 et 30 juillet 2021 à GOLDEN PALACE HOTEL de Grand-Bassam	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement, de 97,97% et de 97,50%.
12	Formation des acteurs des organisations de la société civile	Après l'adoption du Code des marchés publics 2019, il convient de renforcer les capacités des acteurs de la société civile pour en vue sa participation aux marchés publics	L'objectif du séminaire est d'actualiser et de renforcer les capacités des acteurs de la société civile, en matière de procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics.	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connus ; Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	30 participants						7-8 octobre 2021 à Afrikland Hôtel de Grand Bassam	43 450 000	Réalisé du 4 au 9 octobre 2021 à GOLDEN PALACE HOTEL de Grand-Bassam	Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement, de 86,76% et de 85,71%.

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Résultats attendus	Cible visée	Cible présente	T1	T2	T3	T4	Date prévisionnelle et lieu	Coût prévisionnel (F.CFA)	Statut	Preuve de réalisation/ Source de vérification	Date d'évaluation de l'efficacité	Commentaires
13	Formation des acteurs dans le cadre du programme d'accréditation professionnelle des spécialistes en marchés publics	Le programme d'accréditation professionnelle des spécialistes en marchés publics est une composante de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités dans le domaine des marchés publics (SNRC) dont le document a été validé par les acteurs de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers en 2019.	L'objectif du programme est la professionnalisation d'au moins cent (100) acteurs sur deux (2) ans, à travers l'accréditation professionnelle en marchés publics	Le nombre et le profil de spécialistes en passation des marchés publics (SPM), de spécialistes en audit et contrôle des marchés publics (SAC), de spécialistes en régulation des marchés publics (SRM) accrédités sont connus ; le bassin national de formateurs accrédités est opérationnel.	50 participants						Le Cabinet SETYM a été recruté pour mettre en œuvre le programme d'accréditation comme suit : du 06 septembre au 08 octobre 2021 (réception et transmission des dossiers de candidature au cabinet) du 11 octobre au 05 novembre 2021 (Examen des dossiers de candidature par le cabinet) du 08 au 19 novembre 2021 (Formation et évaluation du Groupe 1 : 25 candidats) du 16 au 26 novembre 2021 (Formation et évaluation du Groupe 2 : 25 candidats)	136 422 658		Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	
14	Sensibilisation des Personnes Responsables des marchés publics	Le Code des marchés publics 2019 crée un nouvel acteur qu'est Personnes Responsables des marchés publics (PRM), désignée parmi les Directeurs de Cabinet des ministères. Il convient de les sensibiliser aux procédures des marchés publics.	L'objectif est d'actualiser et de renforcer les capacités des Directeurs de Cabinet	Les modes et procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics sont connus ; Les procédures de règlement des différends et litiges, d'application des sanctions et de gestion des audits sont connues	30 Directeurs de Cabinet						21 octobre 2021 à Abidjan	30 000 000		Rapport du séminaire Liste de présence Rapport d'évaluation	30 juin 22	

ANNEXE III :

MATRICE DES DÉCISIONS RENDUES PAR L'ANRMP



N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
1	Litige	07/01/2021	Groupe AU GRAIN D'ARGENT-EAC C/ Université PELEFORO GON-COULIBALY	Contestation des résultats de l'AO P63/2020	21/01/2021	04/02/2021	1- N°005/2021/ANRMP/CRS du 14/01/2021 RECEVABLE 2- N°006/2021/ANRMP/CRS du 15/01/2021 Mal fondée
2	Litige	08/01/2021	SIFOB SARL C/ C2D JUSTICE	Contestation des résultats de l'AO n°F188/2020	22/01/2021	11/02/2021	1-n°007/2021/ANRMP/CRS du 21/01/2021 RECEVABLE 2-n°019/2021/ANRMP/CRS du 09/02/2021 Mal fondée
3	Litige Rec. Gracieux du 08/01/2021		INTERCOR C/ INP-HB	Contestation des résultats de AO n°P73/2020			1-015/2021/ANRMP/CRS du 27/01/2021 Levée de suspension
4	Litige	08/01/2021	PREMIUM GLOBAL SERVICES C/ PAGDS	Contestation des résultats de l'appel d'offres n°F240/2020	22/01/2021	12/02/2021	1-n°011/2021/ANRMP/CRS du 22/01/2021 RECEVABLE 2-n°020/2021/ANRMP/CRS du 12/02/2021 Bien fondée
5	Litige	14/01/2021	EGIP SARL C/ CHU DE YOPOUGON	Contestation des résultats de l'AO n°P68/2020	28/01/2021	17/02/2021	1-n°014/2021/ANRMP/CRS du 27/01/2021 RECEVABLE 2-n°022/2021/ANRMP/CRS du 17/02/2021 Bien fondée 3-n°022 -Bis/2021/ANRMP/CRS du 26/02/2021
6	Litige Recours gracieux du 12/01/2021		SABE SARL C/ 2PAI-BELIER	Contestation des résultats des AO n°T447/2020, T448/2020, T623/2020			1-n°008/2021/ANRMP/CRS/£ du 22/01/2021 Levée de suspension
7	Litige	21/01/2021	PREMIUM GLOBAL SERVICES C/ CI- ENERGIES	Contestation des résultats du lot 1 de l'AO n°F192/2020	04/02/2021	25/02/2021	1-n°018/2021/ANRMP/CRS du 04/02/2021 IRRECEVABLE
8	Litige	22/01/2021	RESTO PLUS C/ INP-HB	Contestation des résultats des AO n°P74/2020	05/02/2021	25/02/2021	1-n°017/2021/ANRMP/CRS du 04/02/2021 RECEVABLE 2-n°025/2021/ANRMP/CRS du 25/02/2021 Mal fondée
9	Litige (recours gracieux du 13/01/2021)		NUTRIVOIRE C/ INP-HB				-n°016/2021/ANRMP/CRS du 02/02/2021 Levée de suspension
	Recours pour excès de pouvoir	22/01/2021	SLOUMGLOBAL & TEOCO C/ ANRMP	Annulation de la décision n°119/2020/ANRMP/ CRS	Date butoir de dépôt du mémoire devant le CE le 15/02/2021	Mémoire déposé le 11/02/2021 Audience du 12/01/2022	
10	Dénonciation	01/02/2021	USAGER ANONYME C/ CI-ENERGIES	Dénonciation des irrégularités commises dans le cadre de l'AO n°F192/2020	15/02/2021	05/03/2021	1-n°021/2021/ANRMP/CRS du 12/02/2021 RECEVABLE 2-n°030/2021/ANRMP/CRS du 05/03/2021 Mal fondé

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
	Recours pour excès de pouvoir	03/02/2021	WEIHAI CONSTRUCTION C/ ANRMP	Annulation de la décision n°123/2020/ANRMP/ CRS	Date butoir de dépôt du mémoire devant le CE le 05/03/2021	24/02/2021	
	Recours aux fins de référé	03/02/2021	WEIHAI CONSTRUCTION C/ ANRMP	Annulation de la décision n°123/2020/ANRMP/ CRS	Date butoir de dépôt du mémoire devant le CE le 11/02/2021	Dépôt du mémoire en défense le 11/02/2021	
11	Litige	08/02/2021	PREMIUM GLOBAL SERVICES C/ Min des Mines et Géologies	Contestation des résultats des AO n°OF44/2020, OF45/2020 et OF46/2020	22/02/2021	15/03/2021	1-n°023/2021/ANRMP/CRS du 22/02/2021 RECEVABLE 2-n°031/2021/ANRMP/CRS du 15/03/2021 Mal fondée
12	Litige	09/02/2021	SOUNGLOBAL C/ CNCF	Contestation des résultats de l'AO n°RP81/2020	23/02/2021	16/03/2021	1-n°024/2021/ANRMP/CRS du 23/02/2021 RECEVABLE 2-n°033/2021/ANRMP/CRS du 16/03/2021 Mal fondée
13	Dénonciation	12/02/2021	ECKOLAB C/ PARCSI	Irrég commise dans le DAO n°F08/2021	26/02/2021	19/03/2021	1-n°026/2021/ANRMP/CRS du 26/02/2021 RECEVABLE 2-n°036/2021/ANRMP/CRS du 19/03/2021 Bien fondée
14	Dénonciation	15/02/2021	USAGER ANONYME C/ ANDE	Violation de la réglementation	1er/03/2021	19/03/2021	1-n°027/2021/ANRMP/CRS du 26/02/2021 RECEVABLE 2-n°034/2021/ANRMP/CRS du 18/03/2021 Mal fondé
15	Autosaisine	16/02/2021	ANRMP C/ CI-ENERGIES	Irrégularités commises dans le DAO de l'AO n°F192/2020	02/03/2021	23/03/2021	1-n°028/2021/ANRMP/CRS du 02/03/2021 RECEVABLE 2-n°035/2021/ANRMP/CRS du 19/03/2021 Sans objet
16	Litige	22/02/2021	ANEHCI-LMO C/ CROU-KHOROGO	Contestation des résultats de l'AO n°P86/2020	08/03/2021	26/03/2021	1-n°029/2021/ANRMP/CRS du 05/03/2021 RECEVABLE 2-n°039/2021/ANRMP/CRS du 26/03/2021 Bien fondée – annulation des résultats
17	Litige	02/03/2021	RESTO-PLUS C/ CROU-KHOROGO	Contestation des résultats de l'AO n°P85/2020	16/03/2021	07/04/2021	1-n°032/2021/ANRMP/CRS du 16/03/2021 RECEVABLE 2-n°043/2021/ANRMP/CRS du 07/04/2021 Mal fondée
18	Litige	08/03/2021	PREMIUM GLOBAL SERVICES C/ Mairie du Plateau	Contestation des résultats de l'AO n°F273/2020	22/03/2021	13/04/2021	1-n°038/2021/ANRMP/CRS du 22/03/2021 RECEVABLE 2-n°044/2021/ANRMP/CRS du 13/04/2021 Bien fondé

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
19	Litige	08/03/2021	PREMIUM GLOBAL SERVICES C/ PAME-PDSI	Contestation des résultats de la PSO n°OF43/2020	22/03/2021		1-n°037/2021/ANRMP/CRS du 22/03/2021 IRRECEVABLE
20	Litige	15/03/2021	INTERCOR C/ Univ Félix Houphouët Boigny	Contestation des Résultats de l'AO n°P66/2020	29/03/2021		1-n°040/2021/ANRMP/CRS du 29/03/2021 IRRECEVABLE
	Recours pour excès de pouvoir	17/03/2021	CI-ENERGIES C/ ANRMP	Annulation de la décision n°0143/2019/ANRMP/PCR/CRS du 07 février 2019	Date butoir du dépôt du mémoire en défense : 16/04/2021	Mémoire déposé le 16/04/2021	
21	Litige	19/03/2021	GECP C/ Mairie de Cocody	Contestation des Résultats de l'AO n°T943/2020	02/04/2021		1-n°041/2021/ANRMP/CRS du 1er /04/2021 IRRECEVABLE
22	Dénonciation	22/03/2021	Usager Anonyme C/ SNDI	Irrégularités commises dans l'AO n°F09/2021	06/04/2021	23/04/2021	1-n°042/2021/ANRMP/CRS du 1er /04/2021 RECEVABLE 2-n°047/2021/ANRMP/CRS du 22/04 2021 Mal fondé
	Recours en interprétation d'un arrêt	29/03/2021	Société JAN DE NUL C/ ANRMP	Interprétation de l'arrêt de la Chambre Administrative de la Cour Suprême n°188 du 30 décembre 2014	Date butoir du dépôt du mémoire en défense : 29/04/2021		
23	Dénonciation	06/04/2021	USAGER ANONYME C/ Université FHB	Irrégularités commises dans la procédure d'attribution de l'AO n°P66/2020	20/04/2021	11/05/2021	1-n°045/2021/ANRMP/CRS du 20/04/2021 RECEVABLE 2-n°051/2021/ANRMP/CRS du 11 mai 2021 Mal fondé
24	Dénonciation	06/04/2021	USAGER ANONYME C/ PAME/PDSI	Atteinte à la réglementation commise dans la PSO n°OF43/2020	20/04/2021	11/05/2021	1-n°046/2021/ANRMP/CRS du 20/04/2021 RECEVABLE 1-n°052/2021/ANRMP/CRS du 11/05/2021 Mal fondé
25	Dénonciation	19/04/2021	SYGMA-CI C/ ONECI	Irrégularités commises dans la procédure de passation de l'AO n°P27/2021	03/05/2021	26/05/2021	1-n°048/2021/ANRMP/CRS du 23/04/2021 Suspension des opérations de passation 2-n°049/2021/ANRMP/CRS du 30/04/2021 RECEVABLE 3-n°059/2021/ANRMP/CRS du 25/05/2021 Bien fondée
26	Dénonciation	26/04/2021	USAGER ANONYME C/ PPCA	Violation de la réglementation commise dans les AO n°T31/2021, T32/2021	10/05/2021 (1er mai fête du travail)		N°050/2021/ANRMP/CRS du 10 mai 2021 Désistement
27	Litige	28/04/2021	ANEHCI-LMO C/ CROU-K	Contestation des nouveaux résultats de l'AO n°P86/2020	14/05/2021	07/06/2021 (Lundi de pentecôte férié)	1-N°053/2021/ANRMP/CRS du 14 mai 2021 RECEVABLE 2-N°057/ANRMP/CRS du 21/05/2021 Désistement
28	Litige	29/04/2021	ANEHCI-LMO C/ CNPTIR (Centre NI de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale	Contestation des résultats de la PSO n°OP 09/2021	17/05/2021	08/06/2021 (lundi de pentecôte férié)	1-N°054/2021/ANRMP/CRS du 17 mai 2021 Recevable 2-N°064/ANRMP/CRS du 04 juin 2021 Mal fondée

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
29	Dénonciation	30/04/2021	Min de la Justice C/ 5 autres	Fraudes commises dans le cadre des appels d'offres F04/2021, T22/2021, T33/2021, T34/2021	18/05/2021	09/06/2021 (Lundi de pentecôte férié)	1-N°055/2021/ANRMP/CRS du 18 mai 2021 Recevable 1-N°072/2021/ANRMP/CRS du 09 juin 2021 Bien fondé – Exclusion des entreprises
30	Litige	03/05/2021	AZING IVOIR C/ Pouponnière de Yopougon-Attié	Contestation des résultats de la PSO n°OP10/2021 relative à la gestion de la main-d'œuvre occasionnelle	19/05/2021	10/06/2021 (Férié lundi de pentecôte)	1-N°056/2021/ANRMP/CRS du 19 mai 2021 Recevable 2-N°071/2021/ANRMP/CRS du 08 juin 2021 Bien fondée 3-N°090/2021/ANRMP/CRS du 07 juillet 2021 Levée de suspension
31	Dénonciation	06/05/2021	AZING IVOIR C/ CNDJ	Irrégularités commises dans la proced d'attribution de la PSO n°OP 06/2020	25/05/2021 Ramadan (12/05) ascension (13/05) Lundi de pentecôte (24/05)	15/06/2021	1-N°058/2021/ANRMP/CRS du 25 mai 2021 Recevable 2-N°073/2021/ANRMP/CRS du 15 juin 2021 Mal fondée
32	Auto saisine	14/05/2021	ANRMP C/ Cinq (5) entreprises	Dénonciation pour production de faux quitus	31/05/2021 Lundi de pentecôte (24/05)	18/06/2021	1-N°061/2021/ANRMP/CRS du 28 mai 2021 Recevable 2-N°074/2021/ANRMP/CRS du 18 juin 2021 Bien fondée - Exclusion
33	Litige	14/05/2021	ICI C/ OISSU	Contestation du rejet de son offre dans AO n°RSP 156/2020	31/05/2021 Lundi de pentecôte férié (24/05)	21/06/2021	1-N°062/2021/ANRMP/CRS du 31 mai 2021 Recevable 2-N°076/2021/ANRMP/CRS du 21 juin 2021 Bien fondée
34	Litige	14/05/2021	SYGMA-CI C/ Mairie de Port-Bouët	Contestation des résultats de l'AO n°T936/2020	31/05/2021	18/06/2021	1-N°060/2021/ANRMP/CRS du 28 mai 2021 Recevable 2-N°075/2021/ANRMP/CRS du 18 juin 2021 Mal fondée
35	Litige	20/05/2021	EIREC C/ CROU-MAN	Contestation des résultats de l'AO n°P87/2020	04/06/2021 Lundi de pentecôte férié	25/06/2021	1-N°065/2021/ANRMP/CRS du 04 juin 2021 Recevable 2-N°080/2021/ANRMP/CRS du 25 juin 2021 Bien fondée
36	Litige	20/05/2021	Nlle SONAREST C/ CROU-MAN	Contestation des résultats de l'AO n°P87/2020	04/06/2021 Lundi de pentecôte férié	25/06/2021	1-N°066/2021/ANRMP/CRS du 04 juin 2021 Recevable 2-N°081/2021/ANRMP/CRS du 25 juin 2021 Bien fondée
37	Litige	20/05/2021	ANEHCI-LMO C/ Pouponnière de Bouaké	Contestation des résultats de la PSO n°OP 12/2021	04/06/2021 Lundi de pentecôte férié	23/06/2021	1-N°063/2021/ANRMP/CRS du 02 juin 2021 Recevable 2-N°078/2021/ANRMP/CRS du 23 juin 2021 Mal fondée

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
38	Autosaisine	20/05/2021	ANRMP C/ GLORY SERVICES	production de faux quitus	04/06/2021	25/06/2021	1-N°067/2021/ANRMP/CRS du 04 juin 2021 Recevable 2-N°077/2021/ANRMP/CRS du 23 juin 2021 Bien fondée - Exclusion
39	Litige	25/05/2021	Nlle SONAREST C/ CROU-BOUAKE	Contestation des résultats de l'AO n°P04/2021	08/06/2021	29/06/2021	1-N°069/2021/ANRMP/CRS du 08 juin 2021 Recevable 2-N°086/2021/ANRMP/CRS du 29 juin 2021 Mal fondée
40	Litige	26/05/2021	GB SERVICES C/ Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines du Min de la Justice et des Droits de l'Homme	Contestation des résultats de la PSO n°OF 03/2021	09/06/2021	29/06/2021	1-N°068/2021/ANRMP/CRS du 08 juin 2021 Recevable 2-N°084/2021/ANRMP/CRS du 08 juin 2021 Sans objet –déboutée
41	Litige	26/05/2021	RESTO PLUS C/ CROU-BOUAKE	Contestation des résultats de l'AO n°P04/2021	09/06/2021	29/06/2021	1-N°070/2021/ANRMP/CRS du 08 juin 2021 Recevable 2-N°085/2021/ANRMP/CRS du 29 juin 2021
42	Dénonciation	10/06/2021	Entreprise GRAIN C/UIAP-PIF	Irrégularités commises dans les AMI n°02QC/ UIAP-PIF/IDA/2019 et n°03QC/UIAP-PIF/IDA/2019	24/06/2021	15/07/2021	1-N°079/2021/ANRMP/CRS du 24 juin 2021 Recevable 2-N°096/2021/ANRMP/CRS du 15 juillet 2021 Mal fondée
43	Dénonciation	14/06/2021	PREMIUM GLOBAL SERVICES C/ LONACI	Irrégularités commises dans AO N°F33/2021	28/06/2021	19/07/2021	1-N°083/2021/ANRMP/CRS du 28 juin 2021 Recevable 2-N°097/2021/ANRMP/CRS du 16 juillet 2021 Mal fondée
44	Autosaisine	15/06/2021	ANRMP C/ AFRIQUE REGION ENTREPRISES	Production de faux quitus dans AOI n°T11/2021 & T12/2021	29/06/2021	19/07/2021	1-N°082/2021/ANRMP/CRS du 28 juin 2021 Recevable 2-N°091/2021/ANRMP/CRS du 12 juillet 2021 Bien fondée-Exclusion
45	Autosaisine	16/06/2021	ANRMP C/ BROUMA SARL	Irrégularités commises dans AO N°T141/2021	30/06/2021	21/07/2021	1-N°087/2021/ANRMP/CRS du 30 juin 2021 Recevable 2-N°099/2021/ANRMP/CRS du 19 juillet 2021 Bien fondée-Exclusion
46	Litige	18/06/2021	Société HAVEN CORPORATION C/ Commune du Plateau	Contestation des résultats des AO n° T117/2021 & T118/2021	02/07/2021	22/07/2021	1-N°088/2021/ANRMP/CRS du 1er juillet 2021 Recevable 2-N°101/2021/ANRMP/CRS du 23 juillet 2021 Bien fondée
47	Litige	22/06/2021	CONFORT PLUS C/ Mairie de Divo	Contestation des résultats des AO n°T124, T125 & T126/2021	06/07/2021	28/07/2021 (en raison de la fête de la tabaski du 20/07/)	1-N°089/2021/ANRMP/CRS du 06 juillet 2021 Recevable 2-N°103/2021/ANRMP/CRS du 28 juillet 2021 Bien fondée 3-N°132/2021/ANRMP/CRS du 24 septembre 2021 Levée de suspension

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
48	Litige (Ampliation rec. Gracieux du 22/06/2021)		Gpe TIEM C/ Min de la Justice et des Droits de l'homme	Contestation des résultats des AO n°T135/2021			N°093/2021/ANRMP/CRS du 12 juillet 2021 Levée de suspension
49	Litige	28/06/2021	Société HIENO C/ANAC	Contestation des résultats des AO n° T81/2021	12/07/2021	03/08/2021	1-N°092/2021/ANRMP/CRS du 12 juillet 2021 Recevable 2-N°108/2021/ANRMP/CRS du 03 août 2021 Bien fondée
50	Litige	30/06/2021	Société Ivoiréo-africaine de Construction et Divers (SIACD) C/ Commune de Treichville	Contestation des résultats des AO N°T137/2021 ; T138/2021 & 140/2021	14/07/2021	05/08/2021 (en raison de la fête de la tabaski du 20/07/)	1-N°095/2021/ANRMP/CRS du 14 juillet 2021 Recevable 2-N°110/2021/ANRMP/CRS du 03 août 2021 Mal fondée
51	Dénonciation	06/07/2021	DRMP Bouaké C/Maison pénale de Bouaké	Irrégularités commises dans AO N°F297/2020	20/07/2021	09/08/2021	1-N°098/2021/ANRMP/CRS du 19 juillet 2021 Recevable 2-N°110/2021/ANRMP/CRS du 03 août 2021 Mal fondée
52	Litige	08/07/2021	INTEL AFRIQUE C/ PAGEF	Contestation des résultats de l'AO n° F59/2021	23/07/2021	13/08/2021	N°100/2021/ANRMP/CRS du 23 juillet 2021 Irrecevable
53	Dénonciation	12/07/2021	USAGER ANONYME C/ CONSI REGIONI DES GDS PONTS	Irrég. Commises dans le cadre de la passation de 10 AO	27/07/2021	17/08/2021	1-N°102/2021/ANRMP/CRS du 27 juillet 2021 Recevable 1-N°115/2021/ANRMP/CRS du 17 août 2021 Mal fondé
54	Litige	16/07/2021	Gpmt d'entreprises Binders sarl/Chryst-Liyana Services (CLS) C/ Mairie de Songon	Contestation des résultats de l'AO n° T98/2021	02/08/2021	23/08/2021	1-N°104/2021/ANRMP/CRS du 02 août 2021 Recevable 2-N°118/2021/ANRMP/CRS du 23 août 2021 Mal fondé
55	Litige	16/07/2021	Entreprise Chryst-Liyana Services (CLS) C/ Mairie de Songon	Contestation des résultats de l'AO n° T98/2021	02/08/2021	23/08/2021	1-N°105/2021/ANRMP/CRS du 02 août 2021 Recevable 2-N°117/2021/ANRMP/CRS du 23 août 2021 Bien fondée
56	Dénonciation	19/07/2021	USAGER ANONYME C/ Mairie de Danané	Irrégularités commises dans AO n°T312/2021, T313/2021, T314/2021 & T315/2021	03/08/2021	23/08/2021	1-N°106/2021/ANRMP/CRS du 02 août 2021 Recevable 2-N°107/2021/ANRMP/CRS du 02 août 2021 Suspension des opérations de passation des AO T312/2021, T313/2021, T314/2021 & T315/2021 3-N°116/2021/ANRMP/CRS du 23 août 2021 Mal fondé
57	Dénonciation	21/07/2021	Min de la Justice C/ Gpe TIEM/EGIF	Production de fausses pièces dans AO n°T135/2021	04/08/2021	24/08/2021	1-N°109/2021/ANRMP/CRS du 03 août 2021 Recevable 2-N°119/2021/ANRMP/CRS du 24 août 2021 Bien fondé

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
58	Dénonciation	21/07/2021	Min de la Justice et des droits de l'homme C/ Société CONFORT PLUS	Inexactitudes délibérées commises dans AO n°T135/2021	04/08/2021	25/08/2021	1-N°111/2021/ANRMP/CRS du 04 août 2021 Recevable 2-N°120/2021/ANRMP/CRS du 24 août 2021 Bien fondé
59	Litige	22/07/2021	Société MEDUZ C/ Min de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté	Contestation des résultats de l'AO n°F73/2021	05/08/2021		N°112/2021/ANRMP/CRS du 05 août 2021 Irrecevable
60	Litige	23/07/2021	ANEHCI-LMO C/ SODEXAM	Contestation des résultats de l'AO n°P20/2020	06/08/2021		N°113/2021/ANRMP/CRS du 05 août 2021 Irrecevable
61	Litige (rec. gracieux du 10/08/2021)		ECP C/ CONS REGION DU PORO	Contestation des résultats de l'AO n°T172/2020, T173/2020 & T175/2020			N°124/2021/ANRMP/CRS/PCR du 02 septembre 2021 Levée de suspension
62	Litige	13/08/2021	Afrique Informatique Bureautique C/ PA-PS Gouv	Contestation des résultats de l'AO n°F34/2021	27/08/2021	16/09/2021	1-N°121/2021/ANRMP/CRS du 26 août 2021 Recevable 2-N°125/2021/ANRMP/CRS du 02 septembre 2021 Désistement
63	Litige	16/08/2021	NSM C/ Direction Générale de l'Administration du Territoire du Min de l'Intérieur	Contestation des résultats des lots 1 & 2 de la PSO n°OF15/2021	30/08/2021		N°122/2021/ANRMP/CRS du 26 août 2021 Irrecevable
64	Litige	16/08/2021	NSM C/ Direction Générale de l'Administration du Territoire du Min de l'Intérieur	Contestation des résultats des lots 1 & 2 de la PSO n°OF17/2021	30/08/2021		N°123/2021/ANRMP/CRS du 26 août 2021 Irrecevable
65	Litige	27/08/2021	ECZTP C/ Conseil Général de l'Iffou	Contestation des résultats des AO n°T154/2021, T155/2021, T157/2021, T158/2021 & T159/2021	10/09/2021		N°126/2021/ANRMP/CRS du 10 septembre 2021 Irrecevable
66	Litige (recours gracieux 27/08/2021)		CIR-CI C/ Min des Affaires étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	Contestation des résultats de l'AO n°T402/2021			N°127/2021/ANRMP/CRS/PCR du 14 septembre 2021 Levée de suspension
67	Litige	31/08/2021	KT Entreprise C/ Min de la Défense	Contestation des résultats de l'AO n°T350/2021	14/09/2021		N°128/2021/ANRMP/CRS du 14 septembre 2021 Irrecevable
68	Dénonciation	02/09/2021	GB-SERVICES C/ EZAS 3 INTERNATIONAL	Production de fausses attestations de bonne exécution dans le cadre de l'AO n°F85/2021	16/09/2021	07/10/2021	1-N°129/2021/ANRMP/CRS du 16 septembre 2021 Recevable 2-N°136/2021/ANRMP/CRS du 07 octobre 2021 Bien fondée - Exclusion
69	Auto saisine	03/09/2021	Gpmt d'entreprises EGTT GUINEE/DERIKSA SARL	Inexactitude délibérée commise dans l'AO n°T12/2021	17/09/2021	08/10/2021	1-N°130/2021/ANRMP/CRS du 17 septembre 2021 recevable 1-N°135/2021/ANRMP/CRS du 14 septembre 2021 Mal fondée

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
70	Dénonciation	10/09/2021	Min de la Défense C/ KT ENTREPRISE & DGM SERVICES	Pratiques frauduleuses commises dans l'AO n° T350/2021	24/09/2021	15/10/2021	1-N°131/2021/ANRMP/CRS du 24 septembre 2021 Recevable 2-N°138/2021/ANRMP/CRS du 15 octobre 2021 Bien fondé - exclusion
71	Dénonciation	10/09/2021	Cabinet ICI-CI SA C/ OISSU	Irrégularités commises dans AMI n° RSP 156/2020	24/09/2021	15/10/2021	1-N°134/2021/ANRMP/CRS du 24 septembre 2021 recevable 2-N°139/2021/ANRMP/CRS du 15 octobre 2021 Mal fondé
72	Dénonciation	14/09/2021	Min de la Justice et des Droits de l'Homme C/ Entreprise LE GUIDE	Production de fausses pièces dans AO F148/2021	28/09/2021	15/10/2021	1-N°133/2021/ANRMP/CRS du 24 septembre 2021 Recevable 2-N°137/2021/ANRMP/CRS du 11 octobre 2021 Bien fondé - Exclusion
73	Litige (Ampliation rec. Gracieux) du 27/09/2021		OFFICIAL DISTRIBUTION C/ Min de la Défense	Contestation des résultats de l'AO n° F141/2021			N°143/2021/ANRMP/CRS/PCR du 27 octobre 2021 Levée de suspension
74	Litige	27/09/2021	RITZ Grand-Bassam C/ Université International de Grand-Bassam	Contestation des résultats de l'AO n° F141/2021			1-N°147/2021/ANRMP/CRS du 12 novembre 2021 Incompétence
75	Dénonciation	04/10/2021	USAGER ANONYME C/ PRICI	Irrégularités commises dans l'AOI T146/2021	19/10/2021	10/11/2021	1-N°140/2021/ANRMP/CRS du 19 octobre 2021 Recevable 2-N°146/2021/ANRMP/CRS du 10 novembre 2021 Mal fondée
76	Litige (recours gracieux) 05/10/2021		DECBD C/ Mairie de Gd-Bassam	Contestation des résultats de l'AO n°T169/2021			1-N°145/2021/ANRMP/CRS/PCR du 10 novembre 2021 Levée de suspension
77	Dénonciation	07/10/2021	CLEAN'PREST C/ Mairie d'Adjamé	Irrégularités commises dans les critère de qualification et d'évaluation dans l'AO n°T683/2021	22/10/2021	16/11/2021	1-N°141/2021/ANRMP/CRS du 22 octobre 2021 recevable 2-N°150/2021/ANRMP/CRS du 16 novembre 2021 Mal fondée
	Dénonciation	08/10/2021	Usager anonyme C/ Prog. National de Lutte contre le Paludisme (PNLP)	Irrég. Commises dans AO F190/2021	25/10/2021 (en raison de la nuit du Maouloud du 19/10/2021)	17/11/2021 (en raison de la journée de la paix du 15/11/2021)	1-N°142/2021/ANRMP/CRS du 25 octobre 2021 Recevable 2-N°151/2021/ANRMP/CRS du 17 novembre 2021 Mal fondé

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
78	Litige	25/10/2021	SEFCO BF/SEFCO CI C/ PRICI	Contestation AMI relatif à l'étude d'avant-projet détaillé pour le renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de PRIKRO et des localités environnantes	09/11/2021		N°144/2021/ANRMP/CRS du 09 novembre 2021 Irrecevable
79	Litige (Ampliation recours gracieux du 25/10/2021)		CHALLENGES-CI C/ ONECI	Contestation des résultats de l'AO n°P40/2021			N°153/2021/ANRMP/CRS du 18 novembre 2021 Levée de suspension
80	Dénonciation	28/10/2021	Mairie d'Adjamé C/ CLEAN'PREST	Fraudes commises dans AO n°T872/2021, 874/2021, 875/2021 et 876/2021	12/11/2021	06/12/2021	1-N°148/2021/ANRMP/CRS du 12 novembre 2021 Recevable 2-N°157/2021/ANRMP/CRS du 06 décembre 2021 Bien fondée
81	Dénonciation	28/10/2021	USAGER ANONYME C/ CHU COCODY	Irrég. Commise dans AO n°P49/2021	12/11/2021	06/12/2021	1-N°149/2021/ANRMP/CRS du 12 novembre 2021 Recevable 2-N°156/2021/ANRMP/CRS du 06 décembre 2021 Mal fondé
	Recours pour Excès de Pouvoir	28/10/2021	TEOCO & SOUMGLOBAL C/ ANRMP	Annulation de la décision n°033/2021/ANRMP/CRS du 16/03/2021	Date buttoir pour le dépôt des mémoires en défense : 29/11/2021	Mémoire en défense déposé le 29/11/2021 Audience prévue pour le 12/01/2022	Délibéré vidé le 09/02/2022 Irrecevable
	Recours pour Excès de Pouvoir	28/10/2021	Sociétés Afrique Région Entreprises (ARE) C/ ANRMP	Annulation de la décision n°091/2021/ANRMP/CRS du 12/07/2021	Date buttoir pour le dépôt du mémoire en défense : 29/11/2021	Mémoire en défense déposé le 29/11/2021	
82	Contestation	03/11/2021	EGIP SARL C/ CHU de Cocody	Contestation des résultats de l'AO N°P49/2021	18/11/2021	09/12/2021	1-N°152/2021/ANRMP/CRS du 18 novembre 2021 Recevable 1-N°160/2021/ANRMP/CRS du 09 décembre 2021 Bien fondée
83	Dénonciation	17/11/2021	SYGMA-CI C/ Mairie de Cocody	Entrave au libre accès au DAO n° T770 & T771	01/12/2021	22/12/2021	1-N°154/2021/ANRMP/CRS du 23 novembre 2021 Suspension des opérations de passation 2-N°155/2021/ANRMP/CRS du 1er décembre 2021 : Recevable 3-N°169/2021/ANRMP/CRS du 22 décembre 2021 : Mal fondée

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
84	Autosaisine	25/11/2021	ANRMP C/ AMBRE SARL	Production d'une fausse attestation de bonne exécution dans le cadre de l'AO n°T620/2020	09/12/2021	30/12/2021	1-N°159/2021/ANRMP/CRS du 09 décembre 2021 Recevable 1-N°176/2021/ANRMP/CRS du 30 décembre 2021 Bien fondée
85	Autosaisine	25/11/2021	ANRMP C/ TERRABO INGENIEURS CONSEIL & SETEC	Production de faux quitus dans l'AOR n°RSP 36/2021-APD-Etude de drainage dans le District d'Abidjan	09/12/2021	30/12/2021	1-N°158/2021/ANRMP/CRS du 09 décembre 2021 Recevable 1-N°177/2021/ANRMP/CRS du 30 décembre 2021 Mal fondée
86	Dénonciation	1 ^{er} /12/2021	2PAI-BELIER C/ Cabinet MB & ASSOCIES	Production d'une fausse attestation de bonne exécution	15/12/2021	05/01/2021	1-N°161/2021/ANRMP/CRS du 15 décembre 2021 Recevable 2-N°002/2021/ANRMP/CRS du 05 janvier 2022 Bien fondé - Exclusion
87	Litige (Rec. gracieux du 1 ^{er} décembre 2021)		Entreprise CGFS-SA C/ Min de la Construction, du Logement et de l'urbanisme	Contestation des résultats de l'AO n°T508/2021			N°167/2021/ANRMP/CRS/PCR du 22 décembre 2021 Levée de suspension
88	Litige (rec. gracieux du 02/12/2021)	02/12/2021	HAVEN CORPORATION C/ Consil Régional du Goh	Contestation des résultats de l'AO n°T464/2021			N°175/2021/ANRMP/CRS/PCR du 30 décembre 2021 Levée de suspension
89	Litige	02/12/2021	SMART TCHIES C/ Min d'Etat, Min des Aff. Etrang., de l'Intégration Afric. & de la Diaspora	Contestation des résultats de l'AO n°P56/2021	16/12/2021	06/01/2021	N°168/2021/ANRMP/CRS du 22 décembre 2021 Irrecevable
90	Dénonciation	03/12/2021	USAGER ANONYME C/ CNPTIR	Pratiques frauduleuses commises dans AOR n°RF89/2021	17/12/2021	06/01/2021	1-N°162/2021/ANRMP/CRS du 16 décembre 2021 Recevable 2-N°004/2022/ANRMP/CRS du 06 janvier 2022 Mal fondé
91	Dénonciation	03/12/2021	Usager Anonyme C/ Direction Départementale des Mines et Géologie de Katiola	Irrég. Commise dans la passation de l'AO ayant abouti au marché n°2021-0-2-0434/02-48	17/12/2021	07/01/2021	1-N°163/2021/ANRMP/CRS du 17 décembre 2021 Recevable 2-N°005/2022/ANRMP/CRS du 06 janvier 2022 Mal fondée
92	Litige	06/12/2021	Entreprise GYL C/ Min des Mines du Pétrole et de l'Energie	Contestation des résultats de l'AO n°T611/2021	20/12/2021	10/01/2021	1-N°164/2021/ANRMP/CRS du 20 décembre 2021 Recevable 2-N°006/2022/ANRMP/CRS du 10 janvier 2022 Mal fondée

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Date limite recevabilité	Date limite décision	Décision
93	Litige	07/12/2021	NOVATEC C/ MSHPCMU	Contestation des résultats de l'AO F164/2021	21/12/2021	10/01/2021	1-N°165/2021/ANRMP/CRS du 20 décembre 2021 Recevable 2-N°003/2022/ANRMP/CRS du 05 janvier 2022 Mal fondée
94	Litige	08/12/2021	SIPSD C/ CROU-B		22/12/2021		1-N°166/2021/ANRMP/CRS du 22 décembre 2021 Irrecevable
95	Litige	10/12/2021	INTERCOR C/ ONECI	Contestation des résultats de l'AO n°P41/2021	24/12/2021	14/01/2021	1-N°170/2021/ANRMP/CRS du 24 décembre 2021 Recevable 1-N°008/2022/ANRMP/CRS du 14 janvier 2022 Bien fondée
96	Litige	16/12/2021	China Civil Engineering Construction Corporation C/ PRICI	Contestation de la proposition d'attribution de l'AOI n°T146/2021	30/12/2021	19/01/2022	1-N°173/2021/ANRMP/CRS du 29 décembre 2021 Recevable 2-N°009/2022/ANRMP/CRS du 18 janvier 2022 Mal fondée
97	Litige	16/12/2021	Gpmt SDLQ/WIETC C/ PRICI	Contestation de la proposition d'attribution de l'AOI n°T146/2021	30/12/2021	19/01/2022	1-N°172/2021/ANRMP/CRS du 29 décembre 2021 Irrecevable
98	Litige	17/12/2021	Entreprise KELEGNON C/ Marie de GUIEMBE	Contestation des résultats de l'AO n°T839/2021	31/12/2021		1-N°171/2021/ANRMP/CRS du 29 décembre 2021 Irrecevable
99	Litige	20/12/2021	Gpmt SUZY CONSTRUCTION/EMC C/ PRICI	Contestation de la décision d'intention d'attribution de l'AOI n° T146/2021	03/01/2021	19/01/2022	
100	Litige	23/12/2021	Nlle PC PLUS C/ CNPTIR	Contestation des résultats de l'AOR n°RF89/2021	06/01/2021	26/01/2022	1-N°001/2022/ANRMP/CRS du 05 janvier 2022 Recevable 2-N°012/2022/ANRMP/CRS du 26 janvier 2022 Ordonne la désignation d'un expert 2-N°017/2022/ANRMP/CRS du 15 février 2022 Mal fondée
101	Litige	28/12/2021	SYGMA-CI C/ARTCI	Contestation des résultats de l'AO n°P55/2021	11/01/2021		1-N°007/2022/ANRMP/ CRS du 11 janvier 2022 : Irrecevable
102	Dénonciation	12 mars 2021	Usager anonyme C/ CI -ENERGIES	Atteinte à la réglementation des marchés publics commise par l'agence de gestion des routes (AGEROUTE)	19 mars 2021	31 mars 2021	1/ n°001/2021/ANRMP/CRA du 19 mars 2021 : Recevable 2/ n°002/2021/ANRMP/CRA du 31 mars 2021 ; Bien fondée
103	Dénonciation	20 avril 2021	DRMP Bouaké C/ Maison Pénale de Bouaké	Irrégularités commises dans la procédure de l'appel d'offres n° f 297/2020 relatif à la fourniture de denrées alimentaires à la Maison Pénale de Bouaké	27 avril 2021	11 mai 2021	1/ n°003/2021/ANRMP/CRA du 19 mars 2021 : Recevable 2/ n°004/2021/ANRMP/CRA du 11 mai 2021 ; Bien fondée

Numéro Vert

800 00 100

Gratuit & anonyme

Un recours

**Vous souhaitez dénoncer
une fraude ou un acte
de corruption**

**Une question sur la passation
de marchés**

Une question sur la régulation



Contactez-nous

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT **800 00 100**



Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Riviéra 3
25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci
Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT 800 00 100